

# LE POTILLAIS

Bulletin Municipal

2022 / 2023





Photos :

Première de couverture—*Béatrix SUPLICE*

**4ème de couverture : Carte postale ancienne (Collection Lecointre)**

*Auteurs des photos dans ce numéro : Cyriaque LETHUILLIER, Annie CLAUDOT, Martine FERRY, Alexandra ETENDARD, Sophie CAVELIER, Didier LETHUILLIER, Nicolas BUCOURT, Gérard PAILLETTE, Marie-Françoise PAILLETTE, Marie-Pierre LEBAS, Carole COUTURIER, Hélène RE-NAULT, Nathalie Masuy,*



## Edito du maire

Madame, Monsieur,  
Ces deux dernières années furent marquées par la crise sanitaire. Je voudrais remercier à nouveau les soignants, les enseignants, les personnels et les bénévoles, toutes celles et ceux qui par leur professionnalisme et leur engagement

ont contribué à soigner et prévenir. **J'apporte mon soutien aux femmes et aux hommes qui œuvrent pour faire sentir combien il est devenu nécessaire d'aborder notre univers avec nuance et délicatesse pour s'opposer à la violence. La modération a été mise à distance. Il y a une accoutumance à cette nouvelle vie saturée de limitations, de réglementations contraignantes qui se mêlent à une normalité intégrant les excès de notre société.**

Dans le monde, la guerre, proche de nous, rappelle au retour **dramatique et durable d'une géopolitique dangereuse.** Alors faisons preuve de lucidité et soyons des optimistes mesurés. En France, je souhaite à nos dirigeants nationaux, tout le courage nécessaire pour gouverner dans ce contexte difficile. **Notre belle région est l'une des rares régions françaises mondialement connue grâce à son histoire, sa culture et la Nature. L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable a retenu notre dossier de candidature à la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » qui lui a été officiellement remis le 26 janvier 2023 à Amfreville-la-Mi-Voie. Garant de la solidarité, le département assure cette mission essentielle, envers nos petites communes et nos concitoyens les plus fragiles. Nous apprécions l'appui pour nombre d'actions soutenues par le Département et concernant de près ou de loin notre commune (Solidarité, voirie, Syndicat de l'énergie, la fibre pour très bientôt, les espaces naturels sensibles, le sentier littoral, et le projet Grand site,...). Nous sommes aussi très fiers des encouragements du Président Bertrand Bellanger transmis dans le cadre de la première participation de notre commune à l'opération « villes et villages fleuris ».**

La Communauté Urbaine entame sa cinquième année de fonctionnement. **J'ai l'honneur d'y siéger au bureau en tant que vice-président en charge de la biodiversité et des espaces naturels. Je m'y implique pour défendre les valeurs de notre territoire rural afin que soit préservée notamment son agriculture et que l'on prenne en compte la nature dans les politiques publiques.**

Au rang des actions municipales, vous trouverez dans ce bulletin la plupart des travaux réalisés par la commune en 2021 et 2022.

**Concernant les projets et nos vœux pour 2023, des mesures de sobriété ont commencé à être mises en place et d'autres suivront sur l'année avec l'équipement de thermostat, horloge et domotique pour les différents systèmes de chauffage. Quelques travaux auront lieu avec l'installation d'une nouvelle cuve incendie route des Châtaigniers. La pose d'une nouvelle plaque commémorative Biting sur la mairie. L'aménagement d'un muret en brique et silex dans le cadre du programme d'embellissement des entrées de bourg. Nous aurons à boucler les différents actes notariés rattachés aux procédures de cession de chemins d'exploitation et autres achat/vente de parcellaire. C'est un travail long et fastidieux mais qui est nécessaire. Le rafraîchissement des peintures d'une classe et la restauration des menuiseries. L'année 2023 sera aussi consacrée aux études d'évaluation et de chiffrage des projets à venir pour la fin du mandat : Toiture de la mairie et requalification de son grenier, le renouvellement du défibrillateur, la poursuite de l'étude de réaménagement du centre bourg avec le dispositif STOC de LHSM,**

**Enfin une étude d'opportunité avec une équipe de cinq jeunes ingénieurs agronomes en formation chez Unilasalle qui vont étudier la faisabilité d'installation d'une chaudière à bois dans une approche systémique : où trouver le bois pour l'alimenter ? Faut-il planter des haies ? Quelles essences ? Quelles opportunités avec les agriculteurs de la commune qu'ils ont déjà rencontrés ?... Quelle adéquation avec la pac ?... Comment structurer la filière de la production des plants à l'approvisionnement des chaudières ?... Ce projet s'inscrit pleinement dans ce qu'on appelle la transition écologique. C'est un projet enthousiasmant, et croyez moi : être en contact avec des jeunes aussi motivés et convaincus, c'est très valorisant pour notre commune et ça nous rend vraiment optimistes !**

Soyons des optimistes qui ne refusent pas de voir le côté négatif des choses, mais refusons de nous attarder dessus !

Après deux années marquées par la pandémie, nous étions heureux de nous retrouver à l'occasion des vœux du 8 janvier dernier dans la salle polyvalente. Alors mesdames et messieurs, au nom de toute l'équipe municipale, permettez-moi de réitérer mes vœux les plus chaleureux, santé et famille en priorité. Croire en la paix aussi, et à la fin des pandémies même si ce sera sans doute difficile. Restez confiants, et soyez optimistes !

Cyriaque Lethuillier



Secrétaire  
de mairie  
*Madame  
Hélène  
RENAULT*

Madame Renault est arrivée le 01 février 2022 dans les effectifs de notre commune. Elle consacre les 13 premières années de sa carrière dans le service notarial, puis elle se réoriente vers le métier de secrétaire de mairie. Elle débute à Cuverville en 2016, Fongueusemare en 2019 et à Villainville en 2020. Elle occupe actuellement les postes de secrétaire de mairie à Fongueusemare pour 13h et à la Poterie-Cap-d'Antifer pour 25h.  
Bienvenue !

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Hélène RENAULT au poste de secrétaire de mairie depuis début mars 2022.

Elle vous accueillera pour vos démarches ou pour tout renseignement :

⇒ Le mardi de 9h00 à 12h00

⇒ Le jeudi de 17h00 à 19h00

Pour contacter le secrétariat : ☎ 02.35.27.01.55  
mairie.la.poterie@wanadoo.fr

Une permanence du Maire a lieu :

⇒ Le jeudi de 18h00 à 19h00



## INFOS MAIRIE



### Recensement militaire

Il doit être fait dans les 3 mois suivant la date anniversaire des 16 ans. Présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin tout document justifiant la nationalité française.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire. La Mairie vous délivrera une attestation de recensement qui vous sera indispensable pour vous présenter aux examens et concours de la fonction publique, permis de conduire. Vous recevrez ensuite une convocation pour la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.



### Listes électorales

La demande d'inscription sur les listes électorales peut être effectuée en mairie, pendant toute l'année, ou en ligne sur le site service-public.fr.

Les jeunes français et françaises sont inscrits d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, dès lors qu'ils ont fait leur recensement à l'âge de 16 ans dans la commune.

Tous les électeurs peuvent vérifier leur inscription par le biais du site service-public.fr (rubrique papiers-citoyenneté / élections / quelle est votre situation)



### Carte nationale d'identité et passeport

Les demandes se font uniquement dans certaines mairies équipées (Le Havre, Fécamp, Montivilliers sont les plus proches)

## Bibliothèque municipale "La Chouette" 2021 et 2022

Chers lecteurs,

Ces deux dernières années ont été bousculées par cette pandémie qui nous a surpris.

Certains ont été désorientés, d'autres ont redécouvert les petits plaisirs du jour : jardiner, jouer avec ses enfants, profiter de l'air du temps et... lire.

Nos lecteurs repartaient avec des ouvrages, des documentaires qu'ils avaient le temps de consulter. Si les romans, BD enfant – adulte sont bien présents, des livres sur divers sujets vous attendent dans le rayon documentaire.

L'équipe bibliothèque vous accueille sur les horaires d'ouvertures,

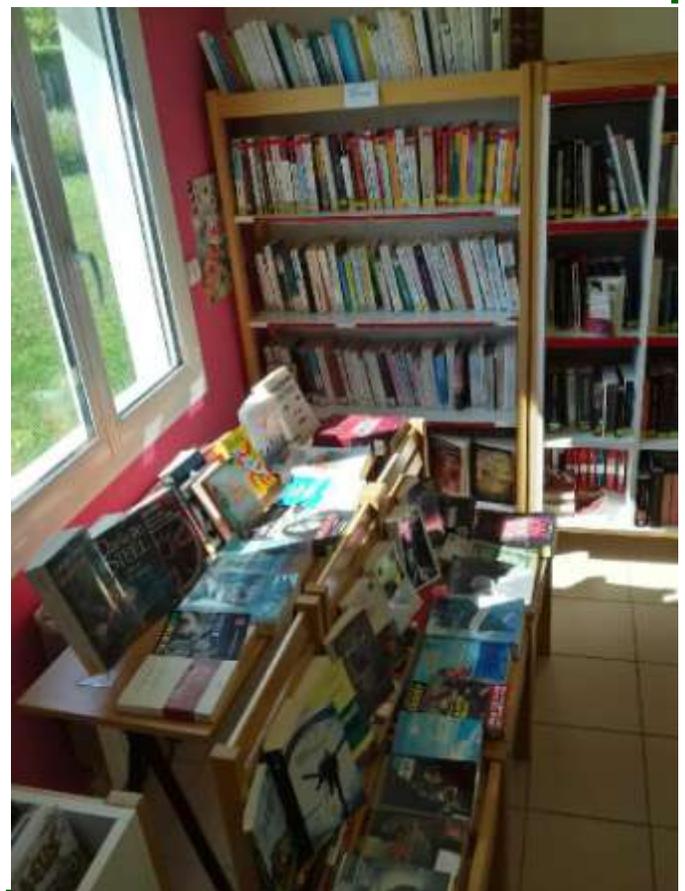
A très bientôt  
Annie, Maryvonne et Michel



### Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h30/ 12h30

Samedi : 10h / 12h





## Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2021

Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Béatrix SUPLICE, Christophe BENAC, Carole COUTURIER, Didier LETHUILLIER, Stéphane LEVASSEUR, Nathalie MASUY, Cyrille REMONT, Alexandra ETENDARD

### INVESTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal liste les investissements 2021 :

- **Création d'un muret en brique et silex** en entrée de bourg
- Travaux de voirie rue du Relais de Poste et Chemin du Fourquet
- **Mise en place d'une cuve incendie** route du phare.

### CONVENTION MASQUES DE PROTECTION COVID -19

Afin de protéger la population et les agents publics des collectivités des risques de contamination par le coronavirus, la communauté urbaine a lancé dès le 15 avril 2020 une procédure d'achat groupé de masques de protection pour les communes.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE. De verser au bénéfice de la Communauté urbaine sa contribution financière d'un montant de 725,84€ conformément à la convention du partenariat.

### TRAVAUX RENOVATION ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification du devis de la société **Legros menuiserie qui s'élève à 4 410,19 euros HT** des travaux de rénovation de la classe.

Le conseil valide ce devis.

### CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Conformément à l'article L322-1 du code de l'environnement, le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Par courrier en date du 10/02/2021, le Conservatoire du littoral a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur un projet de création d'une zone de préemption propre conformément au nouveau périmètre d'intervention défini en 2015 par le Conservatoire sur le site de la Valleuse de Bruneval.

Par conséquent, le Conservatoire du littoral souhaite obtenir l'accord du Conseil Municipal pour la création d'une zone de préemption propre sur le territoire communal et sur les parcelles ci-dessous listées. Le Conseil

Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Emet un avis favorable à la création d'une zone de préemption propre au bénéfice du Conservatoire du littoral sur le site de la valleuse de Bruneval.**

### FRAIS DE MISSIONS

Le conseil municipal après délibération autorise M. le Maire à procéder au remboursement de ses frais de représentation dans l'accomplissement de ses fonctions en tant que représentant des élus du Grand Site.

### ADHESION A L'AGENCE NORMANDE BIODIVERSITE DEVELOPPEMENT DURABLE (ABDD).

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'adhérer à l'ABDD pour un montant de 150€ annuel.

### INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- M. Paillette demande si la commande du matériel technique peut être validée. M. le Maire répond que oui, les accords de subventions ont été reçus.
- Mme Masuy et M. Benac présentent le compte rendu des réunions de travail OGS sur la mobilité.
- M. Levasseur rappelle la problématique de circuit des bus. M. le Maire a demandé une réunion avec les services à ce sujet.

Séance levée à 21h

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021

Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Béatrix SUPLICE, Christophe BENAC, Carole COUTURIER, Didier LETHUILLIER, Nathalie MASUY, Cyrille REMONT, Alexandra ETENDARD

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMPTE DE GESTION

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Didier LETHUILLIER, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Cyriaque LETHUILLIER, Maire. A l'unanimité, le Conseil Municipal → approuve le compte administratif 2020 avec un excédent de clôture : Fonctionnement :

166 656,79€

Investissement : 50 275,85€. Acquiesce le compte de gestion du receveur municipal présentant les mêmes résultats

### AFFECTATION DES RESULTATS

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal vote les résultats comme ceci :

002 : 126 474,92 ; 001 : 50 275,85

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Pour rappel, la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Afin de



compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36% pour le département de la Seine-Maritime. Ce taux sera à additionner à notre taux de foncier bâti.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil vote les taux suivants :

- taxe foncière (bâti) : 37,91% soit 12,55 + 25,36 ;
- taxe foncière (non bâti) : 33,64% ;

sans incidence financière pour le contribuable.

#### BUDGET PRIMITIF 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 équilibré en recettes et dépenses à :

- **Fonctionnement** : 435 202€
- **Investissement** : 235 067€

#### TRAVAUX CHEMIN DU FOURQUET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire des travaux de restauration du chemin du Fourquet et aménagement de gestion des ruissellements. **Après délibération, le devis d'un montant de 9 730€ HT de l'entreprise FREBOURG est accepté.** Pour financer cette opération, une demande de subvention sera sollicitée auprès du Département de la Seine-Maritime, de Mr. le Préfet au titre de la DETR, du DSIL et de la Communauté Urbaine Seine Métropole pour le fonds de concours.

#### COTISATION C.A.U.E (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)

**Le Conseil accepte l'adhésion au C.A.U.E pour un montant de 57€.**

#### DECLARATION DE CLOTURE

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme. Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des

règles fixées par le plan d'occupation des sols préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

**Le conseil décide à l'unanimité de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable dès l'adoption de la délibération.**

#### DECLARATION DE RAVALEMENT DE FACADE

Considérant que les façades participent à la **qualité de l'espace urbain et du cadre de vie, après délibération, à l'unanimité le conseil décide de soumettre les travaux de ravalement de façade au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU.**

#### RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE

**M. Le Maire demande au conseil l'autorisation de valider le recrutement d'une stagiaire qui aura pour mission d'aider à la réflexion des projets d'aménagements associés à la mise en valeur du Phare, de l'environnement et des activités économiques de la commune.** Une gratification financière lui sera accordée. Après délibération, le conseil autorise M. Le Maire à signer la convention, ce stage s'effectuera du 18 mars au 18 août 2021.

#### REVERSEMENT EXCEDENT CU

Suite aux écritures de transferts intervenues après dissolution du SPANC et de l'assainisse-

ment en 2018, la commune a bénéficié d'un reversement d'excédent qui doit être reversé à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole qui exerce désormais ces compétences. Après délibération, le conseil accepte.

#### DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE ST VALERY EN CAUX

M. le Maire donne lecture de la demande de la commune de St Valéry en Caux à l'adhésion au SDE76, sachant que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de tous les adhérents.

Après délibération, le conseil accepte.

#### INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil confirme la volonté de prolonger l'expérimentation de la gestion des flux touristiques et de stationnement en prévision de la saison estivale qui s'annonce.

Un questionnaire doit être distribué à la population. Le C.A.U.E sera sollicité pour animer une concertation.

**Devis de l'entreprise Réseaux Environnement pour la cuve route du Phare Carole Couturier demande qu'une réflexion soit faite concernant les déchets produits par la fréquentation du parking.**

Séance levée à 23h

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2021

Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Christophe BENAC, Carole COUTURIER, Didier LETHUILLIER, Stéphane LEVASSEUR, Nathalie MASUY, Cyrille REMONT.

#### TRANSFERT DE VOIRIE

En vertu de l'article L. 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, la compétence voirie de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole entraîne le transfert en pleine propriété de la voirie communale de ses membres,

- **qu'il est nécessaire que chaque commune membre déclare le nombre de kilomètres de linéaire de voirie transférés à la Communauté urbaine**

- que ce nombre pourra le cas échéant être ajusté selon les mêmes modalités ;

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**d'autoriser le transfert en pleine propriété, à titre gracieux, des 6,907 kilomètres de linéaire de voirie de la commune de la Poterie-Cap d'Antifer, au profit de la Communauté urbaine**

Le Havre Seine Métropole. Le nombre de kilomètres de voirie transférés à la Communauté urbaine pourra, le cas échéant, être ajusté selon les mêmes modalités ;

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier.**

#### ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Pour faire suite au courrier de M. Basely, Inspecteur de l'Education nationale concernant l'organisation du temps scolaire. **Après avis du conseil d'école et après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal souhaite renouveler la dérogation et donc rester sur 4 jours d'école pour les 3 prochaines années.**

#### ADHESION A L'APHN

**M. le Maire propose l'adhésion à l'association de Pomologie de Haute Normandie (APHN) qui consiste à réunir les 54 communes de la communauté urbaine autour d'un projet de plantations de vergers d'arbres fruitiers.** Après délibérations, le conseil accepte cette adhésion d'un montant de 60€

pour cette année.

#### TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal accorde à la majorité les locations de terrains communaux pour l'année 2021 et fixe les tarifs suivants : Didier Lethuillier 132,90€ et Sylvain Paillette 18,20€.

#### INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal acte le dispositif mis en place pour gérer la circulation.

**Toutes les propositions faites lors de l'atelier participatif du 29 mai dernier organisé par le C.A.U.E 76 et la mairie alimenteront la suite des réflexions communales et les réunions avec les partenaires.**

**Lecture d'un courrier informant des nuisances sur le terrain communal**

Le Conseil décide de rouvrir à la location la salle polyvalente dans le respect des règles sanitaires.

Séance levée à 23h25





## Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

Étaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Béatrix SUPLICE, Christophe BENAC, Carole COUTURIER, Didier LETHUILLIER, Stéphane LEVASSEUR, Nathalie MASUY, Cyrille REMONT, Alexandra ETENDARD

M Le Maire remercie M Leymarie, adjoint au délégué régional Normandie du Conservatoire du littoral pour sa présentation préalable **du projet concernant le phare d'Antifer. Il remercie également M Lenormand, représentant des phares et balises pour sa présence et son éclairage sur l'avenir du phare.**

### DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE GESTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

M Le Maire remercie les habitants ayant apporté leurs réponses aux questionnaires, ou/et ayant participé à l'atelier participatif du samedi 29 mai. Une synthèse de cet atelier sera réalisée par le CAUE76 et Mathilde Malandain (Stagiaire de la commune). Elle sera distribuée à l'ensemble de la population.

Face à l'augmentation des flux de fréquentation sur notre commune, le conseil municipal décide de renouveler l'expérience et d'améliorer la gestion de l'accueil des visiteurs.

En ce sens, plusieurs rues seront fermées pour les véhicules motorisés (mais restent accessibles aux riverains, aux invités, livreurs et services) durant cette saison estivale selon le programme suivant :

Fermeture de la **route d'accès au phare depuis la route de la côte** : du 3 juillet au 19 septembre  
Fermeture de la rue Major Frost, et des routes du phare et de la côte : **du 3 juillet au 31 août, puis uniquement les week-ends jusqu'au 19 septembre**

Suite aux remarques et suggestions faites durant l'atelier du 29 mai, un dispositif permettant d'identifier rapidement les riverains sera mis en place afin d'apaiser les relations avec les visiteurs.

Afin de compléter nos réflexions liées à la fréquentation et au stationnement sur notre territoire, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole organise une étude pour quantifier le nombre de stationnements licites et illicites, ainsi que la typologie des visiteurs. Cette étude nous aidera à définir une stratégie de stationnement dans le cadre de la démarche du Grand Site.

Au-delà des diverses problématiques liées aux mobilités, nous travaillons aussi avec le Département et la Communauté urbaine pour restaurer le chemin du Fourquet endommagé par les importantes pluies d'octobre 2020. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

### CONVENTION PHARE D'ANTIFER

Dans le cadre de la valorisation culturelle du Phare d'Antifer, l'association Le Révélateur revient cet été pour valoriser le travail de deux artistes avec une exposition photographique et littéraire. Ainsi les locaux techniques du phare seront ouverts de 14h à 17h les week-ends du 24/25 juillet, du 31 juillet/1<sup>er</sup> août, ainsi que le 7/8 août. Il sera également proposé de visiter la tour du phare à l'occasion des journées du patrimoine le samedi 18 septembre au matin.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du phare avec la DIRM, et il valide la convention cadrant l'usage des locaux techniques du phare avec l'association le Révélateur.

### ECHANGE PARCELLAIRE

Le maire présente le devis du Cabinet Mathilde ADAM ayant pour objet la division de l'unité foncière ZA n°19 pour former une parcelle destinée à être cédée à la commune.

Le conseil valide le devis d'un montant de 2310 euros HT.

### QUESTIONS DIVERSES

Questionnaires visiteurs : Dans le cadre de l'expérimentation de gestion des flux touristiques, M Benac propose un questionnaire destiné à recueillir les avis des visiteurs. Mathilde Malandain, stagiaire de la commune, sera chargée de faire remplir plusieurs de ces questionnaires et d'en synthétiser les réponses.

Navette hippomobile : Dans le cadre de l'ouverture du phare le conseil valide la proposition d'expérimentation d'un parcours en attelage sur certaines dates du programme d'ouverture avec Défi-caux

Maison de site éphémère. Le véhicule du Grandsit'Info sera présent sur la commune les 24 juillet et 7 août 2021.

Séance levée à 23h50

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2021

Étaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Béatrix SUPLICE, Christophe BENAC, Carole COUTURIER, Didier LETHUILLIER, Stéphane LEVASSEUR, Nathalie MASUY, Cyrille REMONT, Alexandra ETENDARD

M. le Maire demande à Mme Mathilde Malandain, Stagiaire en Master de droit public au sein de la commune, de présenter différents travaux en cours et leur état d'avancement : l'outil « Climat Pratic », un bilan des travaux de la commission jeunesse (projets d'animation pour les adolescents et équipements vélo) et un retour sur le questionnaire d'évaluation de l'accueil touristique sur la commune.

M. le Maire remercie Mme Malandain pour son entière implication et la qualité du travail fourni durant sa période de stage.

Le Conseil municipal, sur proposition de M le Maire, accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : **Acquisition d'une parcelle par le Conservatoire du littoral**

### CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE DES BASES ADRESSE LOCALES

Dans le cadre d'une bonne gestion du service concerné sur son territoire, la Commune confie, en application de l'article L5215-27 du CGCT, la gestion du service en cause à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Ce transfert concerne la gestion technique du service en cause et non la compétence d'adressage qui reste dévolue par la loi à la Commune.

La présente convention a pour objet la définition d'un mode de gestion partagé de la donnée « adresse » entre les communes et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Elle formalise les modalités de la délégation technique de la réalisation de la Base adresses locales à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

L'objectif est le déploiement de l'adressage sur le territoire de la commune, c'est-à-dire l'aide à la normalisation des adresses,

## Suite du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2021

la réalisation de la Base « adresses communales », la diffusion de la Base « adresses communales » dans la Base « adresses nationales », en Open Data et vers ses partenaires au moyen de services de données, et la mise en place d'un processus de mise à jour des données.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

### FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, connaissant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Après délibération, le Conseil municipal renouvelle sa participation financière pour un montant de 107.64 € au F.A.J pour l'année 2022.

### PLH – ARRET DU PROJET – AVIS

M. le Maire donne lecture du courrier de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole concernant le projet de Programme

**Local de l'Habitat 2022-2027** pour avis à toutes les communes membres.

Après délibération, le Conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

### ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle faisant l'objet d'un usage en « terrain de loisirs », cette opération ayant pour but de restaurer l'écosystème sur cette unité foncière.

### INFOS – QUESTIONS DIVERSES

Projet foncier : M le Maire informe le conseil sur les échanges concernant le projet foncier associé aux parcelles d'entrée de bourg. Le conseil confirme l'intérêt communal des parcelles concernées et autorise M le Maire à prendre attache avec les services de la Cu pour réunir le dispositif STOC et lancer les études dédiées aux projets d'habitations, de sécurisation piétonne et de stationnement.

Journées Européenne du Patrimoine : La municipalité organisera l'ouverture du phare sur la matinée du samedi 18 septembre 2021 dans le cadre des JEP.

Terrain de loisirs : M le Maire dresse un point de situation sur la problématique de « cabanisation ». Il évoque les différentes solutions ayant permis jusqu'alors de régulariser la situation de certaines parcelles. Le Conseil est favorable à l'idée d'interroger le Conservatoire du Littoral pour régulariser la situation d'un terrain actuellement en vente.

Saisonnier : L'association ICARE sera sollicitée pour répondre aux besoins de tonte, débroussaillage et désherbage pendant le mois d'août.

D111/ligne 13 : Mme Cavelier résume la problématique de la traversée des bus de la ligne 13 sur la D111 ayant fait l'objet d'une réunion avec les services. Une réflexion globale sera menée à l'échelle de la D940 par les services dédiés.

Travaux école : M Paillette informe le conseil et dresse un point d'étape sur les travaux dans le sas de la classe 2

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2021

Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Béatrix SUPLICE, Christophe BENAC, Carole COUTURIER, Didier LETHUILLIER, Stéphane LEVASSEUR, Nathalie MASUY, Cyrille REMONT, Alexandra ETENDARD

### FINANCES – C L E C T – RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 - DOSSIER N°7 – REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Monsieur le Maire informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer l'ajustement du transfert de charges du fait de la réforme de la taxe d'habitation.

Il s'agit de valider à compter du 1er janvier 2021 les ajustements suivants pour la commune de la Poterie-Cap d'Antifer : - 24 872 €. Après en avoir délibéré, le Conseil décide : d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges procédant à l'ajustement du transfert de charges du fait de la réforme de la taxe d'habitation ; d'ajuster les Attributions de Compensation versées par la CU pour assurer la neutralité de la réforme de la Taxe d'Habitation, de valider, à compter du 1er janvier 2021 les ajustements suivants

pour la commune de la Poterie-Cap d'Antifer : - 24 872 €.

FINANCES – C L E C T – RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIERS N°2 ; N°3 ; N°4 ; N°5 ; N°6 et N°8 sont approuvés par l'ensemble du Conseil Municipal.

### VALIDATION DES LEVEES D'INDICES

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents rapports effectués par la société For&Tec concernant les indices de cavités souterraines n°65, n°78 et n°20. Celui-ci émet un avis favorable aux levées partielles des périmètres de sécurité de ces indices.

### FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Lecture d'une demande du département de la Seine-Maritime pour une contribution financière au FSL. Le Fonds de Solidarité pour le Logement accorde dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions aux personnes qui entrent dans un logement locatif se trouvant dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des fournitures d'eau, d'énergie et de

services téléphoniques. Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas à la majorité adhérer au FSL (6 voix contre et 5 voix pour).

### CONVENTION ENTRETIEN TALUS – RESIDENCE DU MOULIN

Après délibération, le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention établie entre la Commune et les propriétaires de la parcelle 105 pour l'entretien du talus.

### ADHESION 2021 SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE

Après délibération, le Conseil accepte l'adhésion à Seine-Maritime Attractivité qui intervient en faveur de l'attractivité résidentielle, des entreprises ou encore touristique du département pour un montant de 226,50 €.

### FRAIS DE DEPLACEMENT OGS

Conformément à la délibération du Département accordant à la commune une subvention de 600 € pour couvrir les frais de représentation de son Maire dans le cadre de l'accomplissement des ses fonctions en tant que représentant des élus du Grand site. Après délibération, le Conseil autorise M. le Maire à procéder au remboursement

## Suite du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2021

de ses frais à hauteur de 600 € pour l'année 2021.

### INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Nathalie Masuy propose une animation pour les enfants et leurs parents. Une adhésion à la ludothèque de Lillebonne permettrait d'emprunter des jeux de société. Une animation vélo pourrait aussi être proposée dans les activités 2022. Les devis seront sollicités.

Des travaux de rafraîchissement sont envisagés dans la salle polyvalente. Sylvain Paillette est en charge de solliciter les devis auprès des entreprises. Il rappelle qu'un bilan carbone sera rendu obligatoire prochainement. Monsieur le Maire précise

qu'une réflexion globale devra aussi être engagée pour mesurer les travaux nécessaires.

Carole Couturier souhaite savoir si les portails dotés de clôtures grillagées en gabion sont autorisés dans le PLU. Monsieur le Maire indique que ce type de travaux est en effet soumis à Déclaration préalable.

Compte rendu par Christophe Benac des risques inondation, intempéries avec la CU et Enédis.

Stéphane Levasseur souhaite connaître le bilan de la réunion sur la Ligne 13. Monsieur le Maire précise que rien n'a été décidé pour le moment.

Alexandra Etendard signale le problème de croisement des véhicules sur la route du

phare très étroite. L'aménagement d'une voie de garage pourrait améliorer la circulation.

Sophie Cavelier rappelle que le spectacle de Noël des enfants de la commune est le 11 décembre. Les colis pour les aînés seront distribués le 18 décembre.

Cyril Rémont informe le conseil sur les avancés concernant le nouveau site internet. Il lui faut désormais recueillir les articles à intégrer.

Béatrix Suplice propose de prévoir l'élagage du vieux Frêne situé sur l'espace enherbé de l'église. Les travaux seront opérés cet hiver.

Séance levée à 23h

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2022

Le Conseil Municipal de la Poterie-Cap-d'Antifer, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente le 28 février 2022 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Absents : Madame Sophie CAVELIER, Madame Béatrix SUPLICE.

Monsieur Didier LETHUILLIER a été nommé secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière séance du 18 janvier 2022 a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMPTE DE GESTION

Monsieur Didier LETHUILLIER, doyen d'âge,

présente le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2021 avec un résultat de clôture :

• **Fonctionnement** : 180 511,73 € (excédent)

• **Investissement** : - 1 473,22 € (déficit)

⇒ acquiesce le compte de gestion du receveur municipal présentant les mêmes résultats.

### DEFENSE INCENDIE – ROUTE DE LA COTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le devis pour le branchement au réseau public dans le cadre de l'installation de la réserve incendie route de la Côte, s'élève à

1 726,00€ HT et non à 1 658,90 € HT comme indiqué dans la délibération n°3/2022 du 18 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de rectifier la délibération n°3/2022 du 18 janvier 2022, seulement en ce qui concerne le montant du branchement au réseau public,

- de valider le devis de la société Eaux de Normandie d'un montant de 1 726,00 € HT pour le branchement au réseau public de la réserve incendie route de la Côte,

le reste de la délibération n°3/2022 du 18 janvier 2022 est inchangé.



## Suite du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2022

### REFECTION PEINTURE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la peinture de la salle polyvalente (cuisine, salle et sanitaires) et les démarches effectuées en vue de l'obtention de devis à ce sujet.

Monsieur Sylvain PAILLETTE présente le devis de l'entreprise Johnny Peinture, et précise qu'il n'a pu obtenir de devis d'autres entreprises malgré ses relances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'accepter le devis de l'entreprise Johnny Peinture, située à FROBERVILLE (Seine-Maritime) 912 rue de la Mare Blonde, pour un montant de 6 500,95 € HT,

de solliciter l'attribution du Fonds de Concours de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,

d'inscrire la dépense au budget primitif 2022, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette

affaire.

### INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sylvain PAILLETTE fait le point sur les travaux à effectuer par l'entreprise FREBOURG au Fourquet.

Un point est fait sur les aménagements et travaux à effectuer dans la salle polyvalente (peinture, rangements,...)

Monsieur Stéphane LEVASSEUR interroge sur le travail concernant la gestion du cimetière, et demande s'il est possible de décaler la haie de thuyas. Madame Carole COUTURIER rend compte des propositions faites par une entreprise afin de cartographier le cimetière, recenser les tombes pouvant être reprises, installer un ossuaire, et mettre en place un logiciel de gestion du cimetière pour le suivi des concessions.

Monsieur le Maire précise être dans l'attente de la note du CAUE, afin de définir le cahier des charges des aménagements à prévoir

pour le cimetière, et souhaite qu'une intervention du CAUE puisse avoir lieu fin avril.

Il indique qu'il conviendra d'étudier le coût de chaque opération (gestion et aménagements), de lancer éventuellement un appel d'offres à ce sujet, et de vérifier si ces travaux pourraient bénéficier de subventions.

Monsieur LEVASSEUR interroge sur les travaux d'aménagement à l'entrée du bourg. Monsieur le Maire précise qu'aucun devis n'a été validé, et qu'il conviendrait d'avoir une vision globale des aménagements des entrées de bourg.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour lui transmettre des articles en vue de la confection du bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h55.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022

Le Conseil Municipal de la Poterie-Cap-d'Antifer, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente le 14 avril 2022 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Absents : Madame Sophie CAVELIER, Madame Alexandra ETENDARD, Madame Carole COUTURIER

Monsieur Cyrille REMONT a été nommé secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière séance du 28

février 2022 a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

### AFFECTATION DES RESULTATS

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal vote les résultats comme ceci :

002 : 179 038,51 €

001 : 1 473,22 € (D)

1068 : 1 473,22 € (R)

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2022 les subventions suivantes :

ADMR service à domicile : 50€

Amicale des sapeurs pompiers d'Etretat:150€

Anciens combattants : 450€

Arc en ciel : 46€

Association française de la myopathie : 80€

Banque alimentaire : 50 €

Club du 3<sup>ème</sup> âge 500 €

Comité de jumelage 30 €

Coopérative scolaire La Poterie 1 000 €

Croix rouge du canton de Criquetot 46 €

Bruneval Raid Opération Biting 300 €

Crédit non affecté : 298 €

Soit un crédit global de 3 000 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget de 2022.



## Numéros d'urgence

**15**

SAMU  
(Service d'aide médicale urgente)

**17**

Police secours ou gendarmerie (pour signaler un danger, une infraction, une agression, un vol...)

**18**

Sapeurs-Pompiers

**112**

Appel d'urgence européen (en France, ce numéro renvoie au 18)

**114**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (n° accessible par fax et par SMS)

**115**

SAMU social (pour les personnes sans domicile fixe)

**119**

Enfants en danger (n° dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être)

### Pour faciliter les secours, dites clairement :

**1** qui vous êtes (victime, témoin...),

**2** où vous êtes précisément,

**3** pourquoi vous appelez,

**4** laissez un numéro où vous restez joignable.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Pour rappel, la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36% pour le département de la Seine-Maritime. Ce taux sera à additionner à notre taux de foncier bâti.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil vote les taux suivants :

- **taxe foncière (bâti) : 37,91% soit 12,55 + 25,36 ; taxe foncière (non bâti) : 33,64% ;**
- sans incidence financière pour le contribuable.

## BUDGET PRIMITIF 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 équilibré en recettes et dépenses à :

- **Fonctionnement : 396 516,51 €**
- **Investissement : 235 067€**

## DELEGATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir une délégation à un agent communal titulaire pour les fonctions que le Maire exerce en tant qu'officier de l'état civil, et pour certains documents en matière d'urbanisme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## ADHESIONS AU SDE76 – GRUCHET LE VALASSE – EU – ARQUES LA BATAILLE

Le projet d'adhésion des communes de Gruchet le Valasse, Eu et Arques la Bataille au SDE76 est présenté au Conseil Municipal. Il est proposé d'accepter l'adhésion des communes de Gruchet le Valasse, Eu et Arques la Bataille au SDE76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion des communes de Gruchet le Valasse, Eu et Arques la Bataille au SDE76.

## ECLAIRAGE PUBLIC – PROJET SDE76

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2022-0-76508-M5289 et désigné « RD111 rue Chauveau, place de la Mairie, route d'Etretat », dont le montant prévisionnel s'élève à 13 907,77 € TTC, et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 226,52 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 5 226,52 € TTC,

- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le matériel informatique de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- à signer le devis pour le renouvellement du matériel informatique de la Mairie d'un montant de 1 028,77 € HT de l'entreprise DPI informatique.

- à solliciter les subventions de l'État, du Département et le Fonds de Concours de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

## REDEVANCE OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande relative à l'installation d'un Food-truck, route de la Plaine à côté de la Mairie, à raison d'un jour par semaine.

Pour répondre à cette demande et aux prochaines, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants ainsi qu'il suit :

Occupation forfait journalier : 10 €  
Raccordement électrique (par jour) : 5 €

Quelle que soit la durée journalière d'installation ; sans déduction possible pour absences du fait du bénéficiaire du droit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## CONVENTION ALLO-GUEPE76

Monsieur le Maire propose expose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'entreprise Allo-guepe76 qui permet d'intervenir pour la destruction des nids d'insectes dans les habitations ou à proximité des habitations, pour une participation de la commune pour le reste à charge dans la limite maximum de 67 €.

## PARTICIPATION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose que les CDG du Calvados, de l'Orne et de la Seine-Maritime ont décidé de lancer une procédure de consultation pour la conclusion d'une convention de participation (contrats-

groupe) à adhésion facultative en « santé » (mutuelle santé) et en « prévoyance » (garantie maintien de salaire) à destination des employeurs publics et des agents à compter du 1er janvier 2023, permettant l'obtention de conditions tarifaires mutualisées attractives pour l'ensemble des collectivités qui lui donneront mandat.

Il est précisé que l'organe délibérant garde la faculté de signer ou non la convention de participation qui lui sera proposée par le Centre de gestion de la Seine-Maritime à l'issue de la procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « santé » (mutuelle santé) et en « prévoyance » (garantie maintien de salaire) qui sera engagée par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

- de donner mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation.

- de prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

## FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de participer au FAJ qui permet d'aider les jeunes habitants de la Seine-Maritime, que ce soit en termes de soutien à leur projet d'insertion ou d'aide de 1ère nécessité.

Pour l'année 2022 : 468h X 0,23€ = 107,64€

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur le réglage et l'installation de la cuve à fuel. Réflexion est lancée pour le changement du mode de chauffage.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications qui seront prochainement apportées au Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie de Seine-Maritime.

Le vide-greniers aura lieu le 6 juin prochain. Madame SUPLICE présente le projet de fleurissement, en vue de la participation de la commune au concours Villages Fleuris. Elle interroge sur la possibilité d'installer une cabane à livres.

La base d'adresses locales, permettant la localisation exacte des habitations et facilitant l'accès des secours, des services postaux, est à consolider. Monsieur REMONT est chargé de ce dossier et des modifications à apporter à cette base d'adresses, en lien avec la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire fait part de son intention **d'employer un jeune cet été pour l'entretien des espaces verts, pendant les congés de l'agent communal.**

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements adressée par la famille BEUNARD.

Monsieur LEVASSEUR rend compte de la **dernière réunion relative à la station d'épuration du Tilleul.**

**Monsieur le Maire fait part d'une demande de tour opérateur concernant le dépôt de touristes. Un point sera fait selon le nombre d'autorisations demandées.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dossiers instruits en lien avec la SAFER, concernant le défaut de respect de **l'obligation d'une demande préalable aux**

retournements de prairies, et les problématiques soulevées en matière d'érosion, de ruissellement ou de limons, par ces retournements de prairies.

Monsieur PAILLETTE rend compte de la réunion avec les services de la Communauté Urbaine dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Un cahier de doléances sera ouvert en mairie, et une adresse mail (concertation-plui@lehavremetro.fr) sera disponible pour recueillir les demandes ou remarques des habitants.

Le Conseil Municipal décide du pavoisement permanent de la Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions avec Pays d'art et d'histoire au sujet du phare, et avec

le CAUE 76 concernant le cimetière.

**Madame MASUY fait part du projet d'animation BMX pour les jeunes prévu début septembre.**

Les difficultés rencontrées suite à la modification temporaire de la ligne 13 sont évoquées.

**Monsieur REMONT indique qu'il reste des poteaux à enlever suite à l'effacement de réseaux dans le lotissement. Le SDE76 sera interrogé à ce sujet.**

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h15.**

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal de la Poterie-Cap-d'Antifer, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le 30 juin 2022 à 21h00, sous la présidence de Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Absente excusée : Madame Nathalie MASUY, Monsieur Cyrille REMONT.

Madame Sophie CAVELIER a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, sur proposition de **Monsieur le Maire, accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour** : remboursement de frais dans le cadre du déplacement de la délégation potillaise à Paris pour la commémoration de l'opération Biting.

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur LEVASSEUR souhaite que soit ajoutée au procès-verbal de la séance précédente **une précision relative à la mise en place d'un sens unique dans le cadre du dispositif de circulation estivale.** Après le paragraphe « *Une réflexion est engagée avec l'appui de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole afin de mettre en place un dispositif de façon pérenne en saison* », il est proposé d'ajouter : « *et de tester la mise en place d'un sens unique dans l'esprit de l'amélioration du dispositif.* »

Le compte-rendu de la dernière séance du 24 mai 2022 ainsi modifié a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

### AMENAGEMENTS CENTRE BOURG

Considérant :

le programme local de l'habitation (PLH) de

la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, élaboré pour la période 2022 – 2027, adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2021, et les engagements de la commune en matière d'habitat,

**l'intégration de la commune au grand site Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre,** et la volonté de valorisation du patrimoine communal, en particulier le phare d'Antifer, la gestion du tourisme lié à cette attractivité, notamment en matière de circulation des véhicules, de sécurité et d'accueil des randonneurs,

la présentation faite par le service technique opérationnel aux communes (STOC) envisageant les possibilités d'aménagements en matière de création de logements, et de création d'aire d'accueil et de relais pour les randonneurs et touristes visitant la commune,

le souhait de la commune de mener toute **action ou opération d'aménagement permettant la mise en œuvre du projet urbain de la commune tout en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser.**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite de ces projets d'aménagements.

### ECLAIRAGE PUBLIC – CRTE - SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de changement de technologie d'éclairage public prévu rue Chauveau, place de la Mairie et route d'Étretat.

**Monsieur le Maire expose la possibilité d'inscrire ce projet dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et de solliciter**

**les subventions de l'Etat dans ce cadre.**

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de l'inscription du projet de changement de technologie d'éclairage public prévu rue Chauveau, place de la Mairie et route d'Étretat au contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et le Fonds de Concours de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente la demande de participation du Département de Seine-Maritime au Fonds de Solidarité Logement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 5 voix contre et 4 voix pour :

- de ne pas participer au Fonds de Solidarité Logement.

### MISSION MEDIATION PREALABLE

Monsieur le Maire présente la mission du centre de gestion de Seine-Maritime permettant à la commune de bénéficier d'un accompagnement dans la médiation préalable obligatoire dans le cadre d'un litige potentiel avec un des agents sur une problématique statutaire ou de rémunération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à cette mission,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion relative à cette mission.

## MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 juin 2022,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à raison de 25 heures hebdomadaires, et de supprimer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à raison de 20 heures hebdomadaires, en raison de la modification de la durée hebdomadaire de travail du poste de secrétaire de mairie,

Le Maire propose au conseil municipal :

**La création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 25/35èmes.**

**La suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 20/35èmes.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

## DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLACANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2022.

## DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires afin de payer les factures d'investissements existantes et celles à venir au chapitre 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de la décision modificative budgétaire suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

023 – virement à la section

### d'investissement

#### TOTAL

2 650,00 €

2 650,00 €

#### RECETTES

013/6459 – remboursements sur charges de sécurité sociale

300,00 €

013/6419 – remboursements sur rémunération du personnel

1 050,00 €

75/752 – revenus des immeubles

1 300,00 €

#### TOTAL

2 650,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

21/2112 – terrains de voirie

1 050,00 €

21/2158 – Autres installations, matériel et outillage technique

1 600,00 €

#### TOTAL

2 650,00 €

### RECETTES

021 – virement de la section de fonctionnement

2 650,00 €

#### TOTAL

2 650,00 €

## REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délégation de la commune a pris part à la cérémonie de commémoration organisée le 23 juin 2022 à Paris dans le cadre du 80ème anniversaire de l'opération Biting et sollicite le remboursement des frais d'un montant total de 211,35 € (carburant, péages et rafraichissements) avancés dans le cadre de ce déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de rembourser les frais avancés par M. Cyriaque LETHUILLIER lors de la participation de la délégation communale à la cérémonie organisée à Paris.

## MODIFICATION STATUT ADMINISTRATIF DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fermeture d'une classe au sein du RPI DE BEAUREPAIRE, LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER, STE MARIE-AU-BOSC ET LE TILLEUL, et l'arrivée des élèves de CP au sein de l'école de LA POTERIE-CAP D'ANTIFER.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de la modification du statut de l'école maternelle en école primaire.

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre des cérémonies de commémoration de l'opération Biting, la municipalité a participé aux cérémonies, et offert le verre de l'amitié lors de l'inauguration dans l'exposition au Phare d'Antifer et de la conférence sur le résistant Roger DUMONT, ainsi qu'un repas aux militaires anglais présents lors des céré-

monies.

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements aux membres de la délégation potillaise qui se sont rendus au Mont Valérien le 30 juin, à Monsieur Nicolas BUCOURT et l'association « Bruneval Raid opération Biting », au Comité du Souvenir du Général de Gaulle et à Madame Martine FERRY, aux communes de Sainte Marie au Bosc, Saint-Jouin, Criquetot l'Esneval et Heuqueville, à la société Bordelaise de Travaux, ainsi qu'aux élus pour leur participation.

Madame CAVELIER rend compte de la dernière réunion du conseil d'école, des effectifs et des demandes de travaux à réaliser dans l'école.

Madame SUPLICE indique que la visite des membres du jury du concours Villes et Villages Fleuris a eu lieu. La participation des habitants pourrait avoir lieu l'année prochaine. L'animation BMX pour les jeunes aura lieu le 3 septembre de 10h à 17h, des tracts seront distribués préalablement.

**Le Conseil Municipal décide de l'abonnement pour trois ans au système Panneau Pocket pour l'information des habitants.**

Un concert de la nuit aura lieu le 15 juillet au Phare d'Antifer, sur inscription.

Des visites du Phare auront lieu le samedi 17 septembre le matin dans le cadre des journées du patrimoine, en collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire.

**Le point est fait sur l'organisation du repas des anciens et le spectacle de Noël des enfants.**

L'animation « Jour de la Nuit » est prévue le 15 octobre 2022.

L'entretien du cimetière, notamment la tonde, est évoquée.

Madame SUPLICE demande si des plantations peuvent être envisagées autour de la mare. Le sujet des plantations sera étudié et défini dans le cadre du dossier TEN.

**Madame ETENDARD interroge sur l'entretien du GR 21 et l'accès à la plage du Fourquet.**

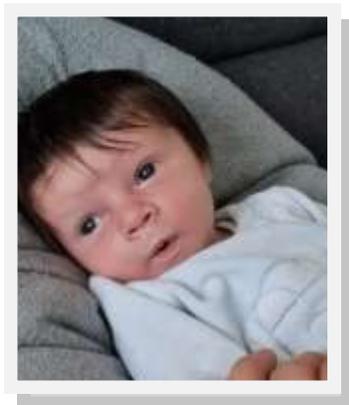
L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 00h00.



2021



NAISSANCES

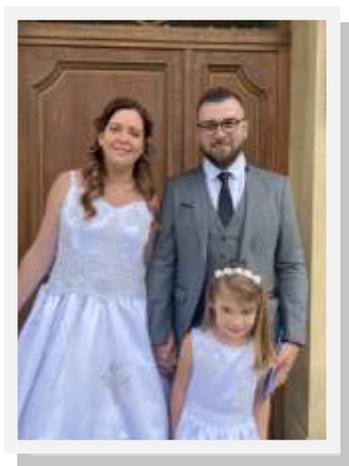


Maël ZANELLI  
Né le 16 décembre 2021



Alba PETRIS  
Née le 19 décembre 2021

MARIAGES



Maxence et Alison DORNIER  
Le 26 juin 2021



Jérémy et Sabrina SCHREIBER  
Le 10 juillet 2021



Thomas et Mélanie BEAUCHAMPS  
Le 21 août 2021





Aby GUEYE  
Née le 6 janvier 2022



Antoine BEAUFILS LE GARS  
Né le 12 janvier 2022



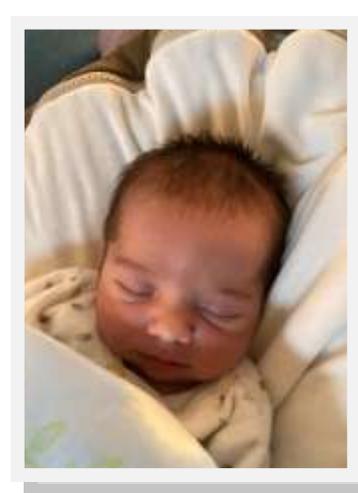
Théo PUIL  
Né le 27 janvier 2022



Iliana LEBÉCACHÉL RICHOMME  
Née le 17 février 2022



Siméon CHABANEL  
Né le 11 mai 2022



Albane GERARD  
Née le 26 juin 2022



Albane est née à domicile, **10 jours en avance, le 26 juin 2022 à 12h32. Elle est arrivée 1h30 après la première contraction.** Dès la première contraction sa maman a senti que c'était déjà intense. Il fallait attendre que le papa de Nina arrive pour garder Eline et leur permettre de rejoindre la maternité mais Nina et Marc se sont vite aperçus qu'ils ne pourraient pas partir. Les contractions étaient très rapprochées. Eline se demandait pourquoi sa maman faisait du bruit, alors elle lui disait de souffler avec elle. Puis Papi est arrivé pour s'occuper d'Eline. Ils ont ensuite appelé en visio leur belle-sœur, **sage femme, pour qu'elle** donne quelques indications à Marc. Elle a assisté en direct à la naissance. Marc a accueilli Albane dans une serviette. Elle a pleuré tout de suite. Nous avons appelé les secours. Léonie, la voisine, fêtait son anniversaire dans son jardin ce jour là. *« On lui avait dit que ses invités pouvaient se mettre dans notre allée. mon père faisait donc la circulation dans l'allée pour laisser passer les pompiers. nous sommes sorties de la maison avec les holà des voisins et leurs invités haha! Nous avons été amenées à l'HPE. Nous nous portions bien toutes les 2 ! ».*

## MARIAGES



Benoit et Marine HANIN  
Le 4 juin 2022



Mickaël et Aurélie LEMAISTRE  
Le 17 septembre 2022



## PARRAINAGES CIVILS

Raphaël BEAUFILS LE GARS  
Le 18 juin 2022



## DECES

C'est avec tristesse que nous avons enregistré les décès de :  
Monsieur Claude DUPRE le 5 juin 2021  
Monsieur Daniel DEMMER le 30 novembre 2021  
Madame Mauricette VéPIERRE née DOLE le 8 décembre 2021  
Madame Claudine BEUNARD née DESMOULIN le 8 mars 2022  
Madame Paulette DRAGON née DELAMARE le 17 avril 2022

## AUX JARDINS, CITOYENS !

Participez à l'embellissement de notre beau village.

En 2022, la commune s'est engagée dans la démarche « villes et villages fleuris ». Elle a d'ailleurs récemment reçu à Rouen les encouragements du Département.

La contribution de chacun est primordiale pour agrémenter le village. Ayons la fierté de faire partager notre environnement, de faire respecter notre nature et nos beaux paysages.

*« Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs. »  
Montaigne*

Nous vous proposons de participer avec nous à ce projet collectif.  
Merci de contacter la mairie pour les modalités pratiques.



En 2021 : La commune s'est attachée à la rénovation du sas de la deuxième classe, le rafraîchissement des peintures au sol et des **rambardes de la clôture de l'école**, la pose d'une cuve incendie route de Gonnevillle, l'extension de la voirie et de la ligne téléphonique rue du Relais de Poste, la restauration des **portes de l'église**, de la sacristie et de différents mobiliers, l'entretien du sentier de la pointe du Fourquet, l'achat de matériels de gestion alternative : souffleur électrique, désherbeur mécanique, ... la localisation de la pose de l'armoire pour la fibre et les câbles financés par le Syndicat rattaché au Département.



## CADRE DE VIE ... Travaux réalisés par la commune en 2022 :

En 2022 : La commune s'est chargée de la restauration du chemin du Fourquet, la pose d'une barrière bois à l'entrée du chemin, la restauration de la rambarde du parvis de l'église, l'élagage du frêne de l'ancien cimetière, la pose d'une cuve incendie route du phare pour répondre aux exigences du règlement préfectoral désormais heureusement assouplies, la salle des fêtes qui a fait l'objet d'un rafraîchissement des peintures murales, le **chantier d'effacement des réseaux** dans le hameau de la place, et l'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil des élèves de CP .



## Actions socio-culturelles municipales 2021 et 2022 :



En 2021, la municipalité a distribué un colis de produits locaux aux aînés. Le spectacle de fin d'année des enfants a été maintenu mais sans le goûter habituel. Plusieurs associations ont peu à peu repris tout ou partie de leurs activités après une longue période de contrainte. Un concert de jazz du « Denis Gancel Quartet » s'est déroulé à l'église en août. Une activité ludique de cibles interactives et laser game réunissait 33 adolescents sur le terrain communal en octobre. Plusieurs ouvertures du phare ont été organisées : le 18 septembre pour les Journées Européennes du Patrimoine, lors de **l'exposition estivale du Révélateur « La matière des paysages »** de Jeremy Liron et Cyrille Weiner, et à l'occasion des **conférences du Pays d'Art et d'Histoire**. **Mathilde Malandain**, étudiante Master de droit public à l'Université de Lyon a été accueillie en mairie dans le cadre d'un stage pour travailler sur des sujets Grand site tels que **la création d'un panneau d'information** avec la Cu, le balisage piéton, **l'atelier participatif** avec le Caue76, les tests de navettes en attelage, climat pratic,...



En 2022 ont été soutenus par la commune, le programme des activités de l'Amicale de l'école, du club des mouettes, de la coopérative scolaire et de l'association la chouette qui fait vivre la bibliothèque. Nous en remercions les présidents et les bénévoles. Les commémorations patriotiques du 8 mai, du 11 novembre ont pu reprendre normalement avec les anciens combattants et celles du Comité du souvenir du Général. La commémoration du 80e anniversaire de biting à laquelle notre commune a apporté sa contribution avec l'aide de Nicolas Bucourt que nous remercions vivement. Une conférence de plein air en février, une exposition de l'association Bruneval Raid : Operation Biting dans les locaux du Phare, une conférence sur le résistant Roger Dumont par Martine Ferry. Et enfin **un déplacement à l'arc de Triomphe** pour rendre hommage à ce résistant. Des actions culturelles et d'information ont aussi ponctué l'année 2022 : **Un récital au phare en juillet**, une **journée d'initiation au BMX** pour nos jeunes. Le jour de la nuit, évènement national contre la pollution lumineuse, animée avec l'aimable participation de **Raynald Morganti de la société d'astronomie du Havre**. Et bien sûr le traditionnel repas des aînés offert par la Municipalité, La Fête de Noël des enfants.

## Défense contre l'incendie ... Opérations et travaux réalisés en 2021 et 2022 :



Exercices sur la mairie, test cuve incendie, et intervention sur un incendie de culture en fin d'été 2022.

Pose de deux cuves incendie : route de Gonneville et route du Phare



# 2021, c'est aussi ...

La réunion point d'étape avec le Conservatoire du littoral et la DIRM à propos du phare



L'exposition 2021 de l'association le Révélateur dans les locaux du phare



Les Journées du patrimoine 2021 et le test de navette hippotractée



Et la vie qui suit son cours...

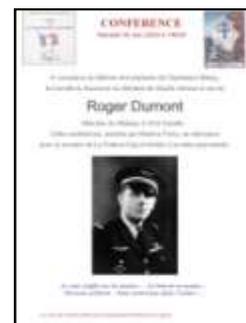


# Et 2022, c'est aussi ...

La Conférence de Martine FERRY sur le résistant Roger DUMONT



Le Concert récital au phare d'Antifer



Le Jour de la Nuit 2022



Les journées européennes du patrimoine 2022



Et la vie qui suit son cours...



Le Trail de la pointe de Caux en 2022



Etude Haie-énergie en partenariat avec une équipe d'étudiants d'Unilasalle



Candidature au LABEL TEN (Reconnaissance délivrée en janvier 2023)



## Cimetière... Etudes en cours et travaux à venir :

### Suite de la démarche de valorisation du cimetière

La Poterie Cap d'Antifer continue sa réflexion sur le site afin de mettre en oeuvre des interventions nécessaires. Avec une volonté d'assurer une cohérence d'ensemble des aménagements, la commune a fait l'acquisition de matériels alternatifs aux produits phytosanitaires pour la gestion du cimetière :

- 1 souffleur sur batterie,
- 1 taille haie sur perche et sur batterie,
- 1 désherbeur mécanique tracté.

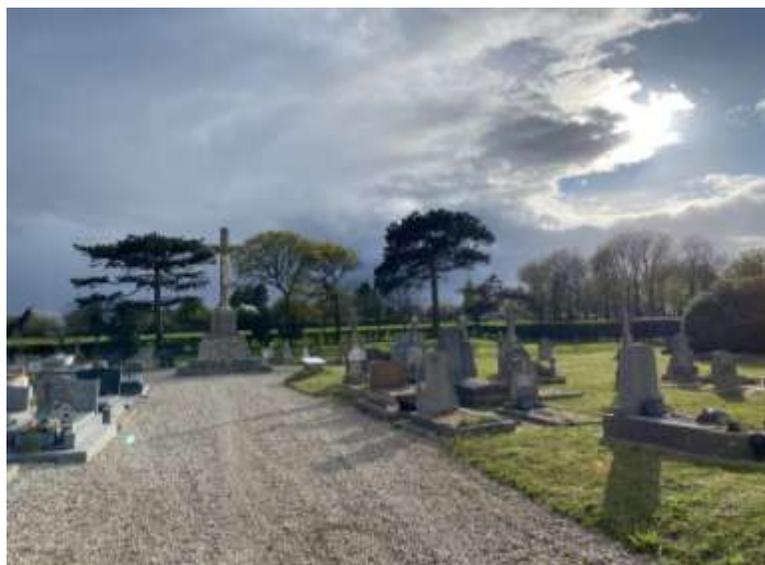
Après avoir demandé une étude auprès de la CAUE 76 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) : le Conseil Municipal s'est réuni afin de réfléchir collectivement sur :

L'aménagement spatial du cimetière afin d'ajouter de nouveaux espaces tels que :

- . Le jardin du souvenir/le jardin cinéraire. Un espace avec des urnes végétalisées,
- . Repenser le colombarium pour qu'il s'inscrive mieux dans le cimetière : colombarium paysager,

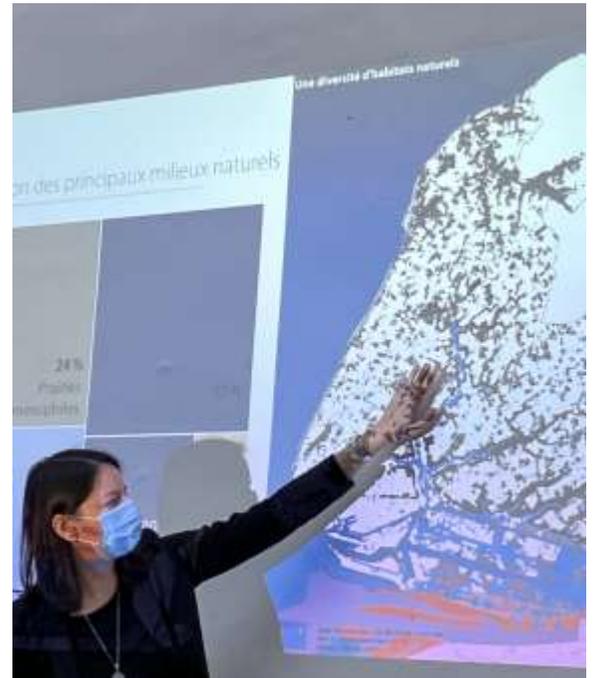
⇒ Un espace de prairies fleuries pour diminuer le temps d'entretien.

⇒ De plus, une réflexion est menée pour le devenir des concessions échues ou en état d'abandon : la Commune de La Poterie Cap d'Antifer a engagé une procédure de reprises de concessions échues ou à l'état d'abandon. Cette démarche concerne les concessions pour lesquelles les concessionnaires ou leurs ayant droit ne se sont pas acquittés du paiement de la redevance pour un renouvellement, dans le délai de deux années après l'expiration de celle-ci.



## Le Havre seine métropole ... Travaux réalisés en 2021 et 2022

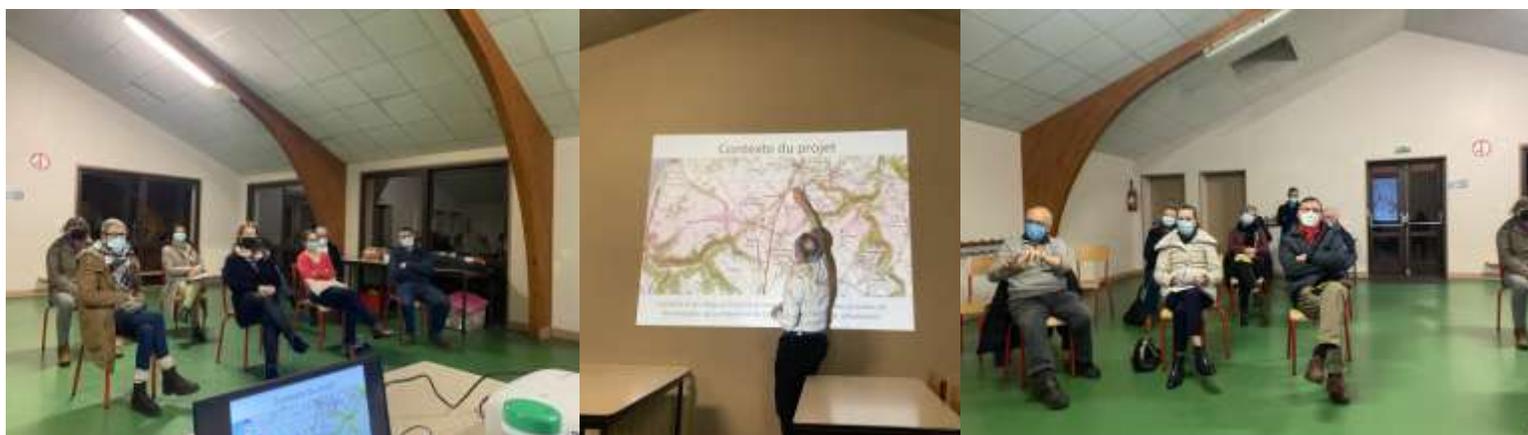
Le Havre Seine métropole, nous offre une force de frappe renforcée pour notre territoire, au service de l'amélioration du quotidien de ses habitants : l'entretien de la voirie avec en 2021, la réfection des routes de Gonneville, du Chant des Oiseaux, de **l'impasse des Pins**, et de **l'impasse des Mésanges**, ainsi que l'extension des réseaux d'eau et électriques de la rue du Relais de Poste. Collecte des ordures ménagères, tri-sélectif, transport collectif dont la desserte de la ligne 13, appréciée d'un nombre croissant d'usagers, entretien de la voirie et des réseaux, cadre de vie, santé, transition écologique, eau et assainissement, gestion des ruissellements, chemins de randonnées, soutien au monde agricole (FILA), ... et bien d'autres sujets qui peuvent désormais être abordés avec ambition. LHSM poursuit plusieurs projets d'envergure communautaire qui touchent la commune : le Plan local d'Urbanisme intercommunal, le Plan climat air énergie territorial, plan vélo, plan d'éducation à la nature, la stratégie agricole et alimentaire, la stratégie nature et biodiversité, le plan d'aménagements des ouvrages d'hydraulique douce, et aussi le Programme d'Actions et de Prévention des inondations. LHSM a contribué au réarmement estival du poste à cheval de la gendarmerie qui participe à la quiétude de notre village en été.



## Le Havre seine métropole ... Travaux réalisés en 2022

L'effacement des réseaux rue de la côte et impasse des mésanges, le dévoiement de la ligne HTA dont les travaux ont été mutualisés avec la pose de la fibre optique par extension du réseau depuis la route du Phare.

Enfin la création des canalisations associées aux travaux de la station d'épuration du Tilleul qui s'est déroulée tout ce printemps. Ces travaux sont importants et rendus indispensables pour assurer le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif. Cette opération a démontré toute la souplesse et l'agilité de notre CU grâce aux services qui se sont adaptés à chaque situation. LHSM offre un vaste territoire dessiné sur le bassin de vie de 270 000 habitants, et nous permet d'élever notre regard sur nos lieux de vie, de sortir de l'esprit de clocher et de construire un avenir en commun.



# Retour en images Noël des enfants 2021



# Retour en images Noël des enfants 2022





Evènement  
Enfants et  
Ados 2021





# Retour en images Repas des aînés 2022



# Tournage Films et reportages



*Justement par vous, réalisable, je base  
de peur et d'espérance et de sécurité.  
Jeun de cette période, je continue à vivre  
rien et avec pour à la poste de  
demander qu'il y ait une de plus quel  
de plus fait est de plus bon.*

*Merci Olivier*

*Travail suspendu entre ciel, terre et mer,  
l'impressionisme au sein  
Mais pour est souvent éphémère, dans ce paysage  
Vibrant. Raphaël*

*Merci Monsieur le Maire de nous  
avoir donné l'opportunité de filmer  
cet endroit magique !  
Je reviendrais en vacances.  
Tatiana Uchi*

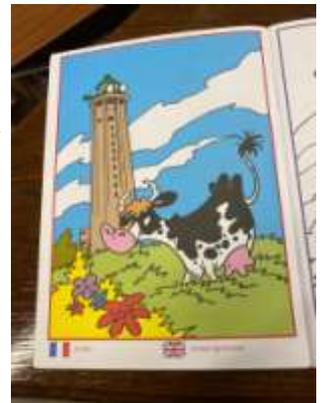


2021 — **Tournage** « Les Vikings »

France 5 — **échappées belles**

France 3 — **Biting 80e**

TF1 — **Reportage guides de voyages**





## POUR MIEUX RESPIRER, NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS !

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants. En plus de la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves.

### DÉCHETS VISÉS

Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins. La combustion de l'air libre des déchets verts est peu performante et polluante d'autant plus que les végétaux sont humides.

L'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts est un mode d'élimination interdit.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique. 50 kg de végétaux brûlés à l'air libre émettent autant de particules fines qu'une voiture diesel récente parcourant 13 000 km ou qu'une voiture essence récente parcourant 14 000 km.

## NE BRÛLEZ PLUS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ-LES !

Si vous avez un jardin :

- ⇒ Faites du compostage individuel : tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.
- ⇒ Faites du broyage et du paillage. Le paillis obtenu, étalé au pied de vos plantations et de vos haies, conservera l'humidité, nourrira le sol et embellira votre jardin !



## BRUITS de voisinage

Tous responsables  
Tous concernés

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 réglemente les bruits de voisinage dans le département de la Seine-Maritime.

Cet arrêté précise que « les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 20h00
- Le samedi : 9h00 à 12h00 et 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00 »

Pour les professionnels, les horaires sont les suivants :

- Du lundi au samedi de 7h à 20h

Aucun travaux les dimanches et jours fériés

## SUBVENTIONS COMMUNALES VOYAGES SCOLAIRES

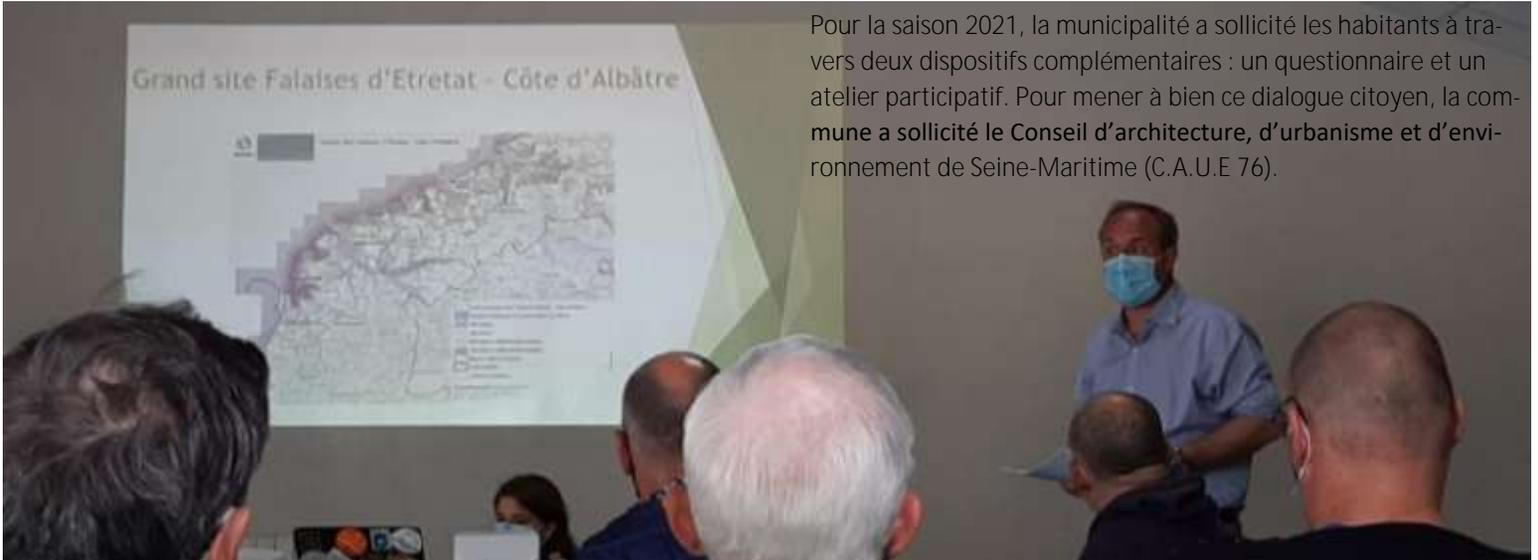
Une participation financière de 50 € est accordée pour les voyages ou séjours scolaires des enfants de la commune, une fois durant la scolarité.

Renseignements et demande en mairie.



## VIE PRATIQUE—Atelier participatif au dispositif de circulation

Pour la saison 2021, la municipalité a sollicité les habitants à travers deux dispositifs complémentaires : un questionnaire et un atelier participatif. Pour mener à bien ce dialogue citoyen, la commune a sollicité le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime (C.A.U.E 76).



## CIRCULATION / STATIONNEMENT / SECURISATION

Afin de réguler la forte affluente de véhicules, de préserver la qualité de vie des riverains et d'accueillir les touristes dans le respect des lieux, la commune de La Poterie-Cap-d'Antifer se mobilise ! Depuis l'été 2020, pour apaiser la circulation dans le village, la municipalité a engagé une expérimentation en fermant à la circulation (sauf riverains) et en piétonnant les routes d'accès au phare (routes du Phare, de la Côte, de la Plaine).



### Les suites de l'atelier 2021

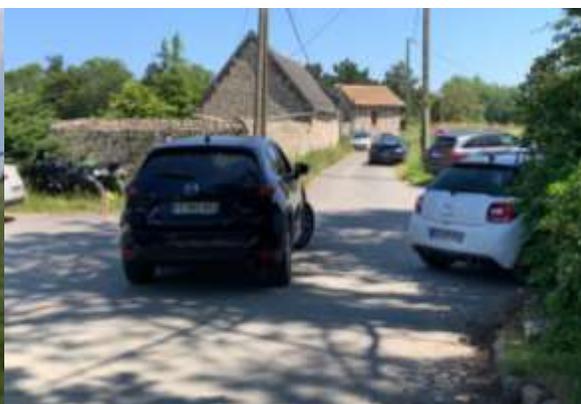
: L'équipe municipale s'est d'ores et déjà appuyée sur vos remarques, suggestions et souhaits émis dans les retours de questionnaires et dans le cadre de cet atelier participatif. Ainsi, il a été décidé de :

- ⇒ Fermer les routes d'accès au phare en saison. Cette fermeture estivale permettra une meilleure compréhension tant des visiteurs, des habitants que des forces de l'ordre.
- ⇒ Entreprendre plusieurs démarches complémentaires à court terme :
  - Installation d'un panneau provisoire d'information et un balisage piéton du parking jusqu'au phare pour une meilleure communication ;
  - Pose de panneaux d'interdiction de stationner rue Major Frost, route de la plaine, de la côte et du phare, afin de limiter le stationnement anarchique ;
  - Commande d'un macaron d'identification pour les Potillais (à venir chercher en mairie) pour une meilleure cohabitation entre les riverains et les visiteurs.

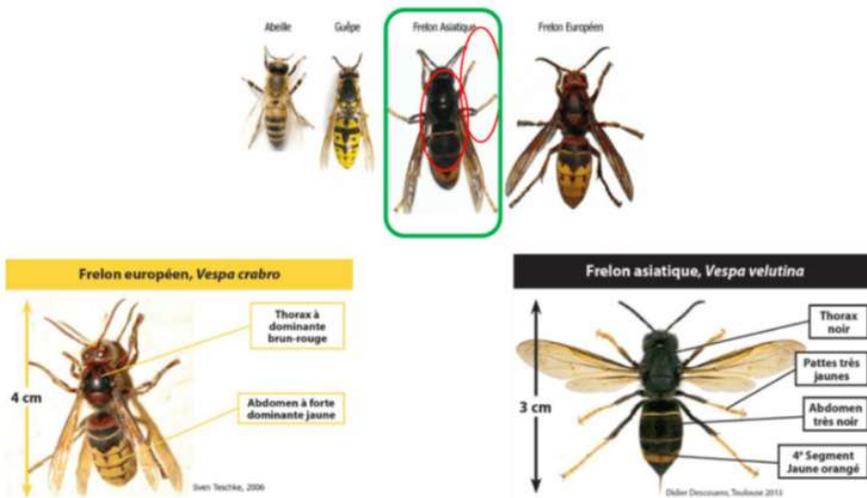
Toutes les propositions faites lors de l'atelier alimentent les réflexions communales et les réunions avec les partenaires. Tous vos retours sont d'une précieuse aide pour prendre des décisions sur la question de la gestion du flux touristiques sur la commune et pour améliorer le



En 2022, la fréquentation touristique s'est amplifiée dès les vacances scolaires d'avril, avant le déclenchement du dispositif de gestion de la circulation, entraînant des désagréments sur la voirie communale et des problèmes de stationnements inappropriés sur les parcelles agricoles en particulier sur la route du Phare.



# Destruction de nid de frelons asiatiques



La lutte contre le frelon asiatique fait l'objet en Seine Maritime d'un plan d'action qui associe les services et organismes de lutte contre les nuisibles, les services de l'État et du Conseil Départemental. Cette collaboration a mené à la mise en place du GDMA, organisme en charge de la lutte collective contre le frelon asiatique en Normandie.

Aides financières

Pour l'élimination des nids de frelons asiatiques,

- le département de Seine-Maritime prend en charge 30% de la prestation dans la limite de 30€;
  - la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole apporte également son soutien financier à hauteur de 30 %;
- la commune de La Poterie-Cap-d'Antifer complète le dispositif en prenant en charge le solde, quelle que soit leur localisation, pendant la période de destruction définie par le Département de Seine-Maritime et GDMA.

Pour bénéficier de ces aides, le particulier doit faire appel à une entreprise agréée dont les coordonnées sont accessibles :

soit par internet : [www.frelonasiatique76.fr](http://www.frelonasiatique76.fr)

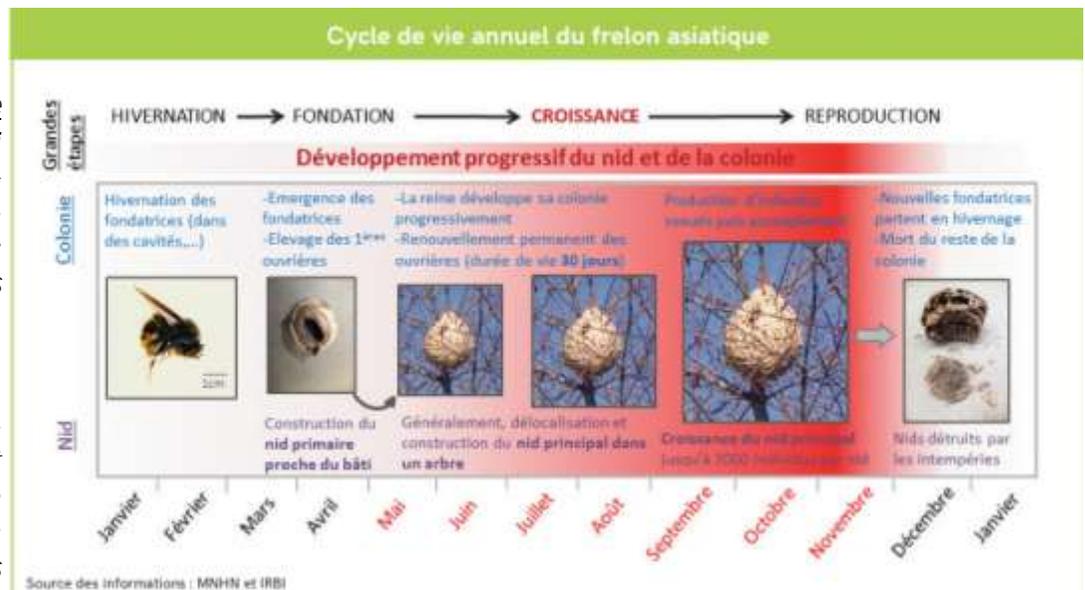
soit par téléphone : [02 77 64 57 76](tel:0277645776)

La commune a conventionné avec l'entreprise Allo-guêpe pour la destruction des nids. Avant toute intervention, il est indispensable de prendre contact avec la mairie pour bénéficier de la participation communale.

Les bons réflexes

En cas de découverte d'un nid, ne pas tenter de le détruire, même si celui-ci est de petite taille et facilement atteignable. Il n'est pas recommandé de s'approcher à moins de 5 mètres d'un nid de frelons. Plus la colonie qu'il renferme est grande, plus le risque de subir l'attaque d'un essaim d'ouvrières est important.

Enfin, l'installation de pièges artisanaux est à proscrire. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des populations d'insectes présentes dans ce milieu et ne se révèlent pas efficaces dans la lutte contre les frelons asiatiques.



## POUR LES AUTRES NIDS D'INSECTES

La commune participe également à la destruction des autres nids d'insectes dans les habitations et jardins privés (présentant un danger, dans un rayon de 10 m de l'habitation et sauf prairie) à hauteur de 71 €.

Pour bénéficier de la participation communale, il est indispensable de prendre contact avec la mairie avant toute intervention.



## La vie scolaire à La Poterie

C'est toujours avec autant de plaisir que notre équipe pédagogique accueille les enfants du RPI.



L'école scolarise pour l'année 2022/2023 45 élèves répartis de la façon suivante : Une petite et moyenne section de 22 élèves pour la classe de Mme Delphine Grancher : 13 élèves de moyenne section et 9 élèves de petite section.

Une Grande section CP de 23 élèves pour la classe de Mme Céline Exposito 12 élèves de CP et 11 élèves de grande section

Cette année, notre école travaille sur un projet lié aux différents éléments naturels.

Nous avons choisi : l'air, le feu, la terre, le bois et l'eau.

En novembre, nous avons pu faire plusieurs sorties dans le parc proche de l'école afin de jouer avec le vent. Nous avons utilisé les cerfs volants, les avions que nous avons fabriqués, les moulins, les spirales...

Sur le thème du feu, les pompiers d'Étretat sont venus faire une intervention dans notre école. Ils ont expliqué aux enfants leur rôle, ils nous ont montré tout le matériel utilisé sur le terrain.

Nous espérons pouvoir mettre en œuvre d'autres projets et sorties tout au long de l'année scolaire sur ces différents thèmes.

L'école de Sainte Marie au Bosc a fermé en juillet 2022 pour manque d'effectifs et c'est avec regret que Mme Prigent a quitté son poste.

Cette année, nous accueillons des CP dans notre école. Nous avons aménagé la classe de Mme Exposito pour les recevoir. Nous pensons très sincèrement qu'une petite école est propice à l'apprentissage de la lecture. Les enfants peuvent travailler au calme et dans la convivialité.

Les effectifs et le nombre de classes étant réduits, les relations humaines y sont plus apaisées. L'école joue pleinement son rôle de socialisation des enfants au sein d'un petit groupe.

Dans les petites structures, l'émulation et la motivation d'apprendre des élèves reposent davantage sur la coopération et l'entraide. Les enseignants font attention à chaque élève, en classe et en dehors, les connaissent mieux, les suivent mieux, respectent davantage leur rythme propre.

L'école rurale a une meilleure lisibilité pour les parents, et a un lien plus étroit avec eux. Les parents se sentent plus concernés, et participent davantage à la vie de l'école.



## VIE SCOLAIRE 2021-2022



Vendredi 16 décembre, un goûter de Noël a été offert par la coopérative de l'école et les enfants ont rencontré le Père Noël. Nous avons reçu de nombreux jeux pédagogiques au pied du sapin. Nous remercions l'association « l'Amicale de l'école de la Poterie Cap d'Antifer » pour son aide financière au Père Noël dans l'acquisition de tous ces présents. Pour ce goûter, les parents ont partagé un moment de danse et de chant convivial avec les enfants.

Des cornets de pop corn chauds étaient offerts à tous les participants et les enfants sont repartis avec des chocolats de Noël de la maison Maxime d'Étretat. Nous les remercions d'avoir bien voulu négocier les prix afin que les enfants repartent avec des chocolats d'excellente qualité.

Toute l'équipe de l'école de la Poterie-Cap-d'Antifer vous souhaite une excellente année 2023 remplie de bonheur et d'espoir dans toutes les familles.

(Pour l'année scolaire 2023/2024, les dossiers d'inscription seront à retirer à l'école de la Poterie-Cap-d'Antifer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.)

« **L'éducation** consiste à comprendre l'enfant qu'il est sans lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait être. »

Nous souhaitons très sincèrement œuvrer dans ce sens.



La Directrice Delphine Grancher





Photo : Le Côte d'Albâtre

## Syndicat intercommunal à vocation scolaire—SIVOS

Les écoles de Beaurepaire, la Poterie-Cap d'Antifer, Le Tilleul et Sainte-Marie-au-Bosc sont regroupées au sein du RPI (regroupement pédagogique intercommunal). Ces communes constituent le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire).

Il assure la gestion des personnels non enseignants et l'entretien des bâtiments et il a en charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'école, du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

Le bureau du SIVOS se situe sur la commune de Beaurepaire dans un local spécialement aménagé pour la secrétaire à proximité de la cantine de l'école.

Les horaires de garderie :  
Le matin : 7h30-9h à la Poterie  
Le soir: maternelle à la Poterie : 16h30-18h30  
Le soir : primaire à Ste Marie : 16h30-18h30

Contact : Coralie LEBRUN  
Tél : 02 27 30 52 70  
E-mail : sivos.rpi@laposte.net

Permanences du secrétariat :  
Hors périodes scolaires, permanence téléphonique uniquement :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h  
Périodes scolaires, bureau ouvert :  
Lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h  
Mardi de 13h à 16h

*La mairie de la Poterie-Cap-d'Antifer s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.*

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

**Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !**

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur ([www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)).

La commune de la Poterie-Cap-d'Antifer diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.



**1 Téléchargez gratuitement l'application**

**2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal**

**3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**

Scannez-moi

Ma commune  
89003  
Publié le 27/08/2022

La Mairie à votre écoute

Dangers sur la voirie, problème d'éclairage public, dysfonctionnement réseau téléphonique ou tout autre signalement...

Vos signalements sont précieux. Tous les habitants peuvent faire remonter leurs observations, demandes ou remarques par mail [en cliquant ici](#). Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre des photos.

RECHERCHER FAVORIS AGENDA AUTRES

Play Store Apple Store Ann Gallery

Partenaires officiels :





## L'Amicale de l'Ecole

2021 aura été après 2020 une deuxième année blanche. Aucune manifestation n'a été autorisée. Sauf chance entre deux confinements, nous avons pu assister au plus grand cabaret du monde de Patrick Sébastien à Caen – une journée qui a fait du bien de se retrouver !

Comme chaque année, l'amicale a fait un don à la coopérative scolaire. Elle a puisé dans ses économies car rappelons-le, l'amicale ne touche aucune subvention\*.

2022 Cette année encore a été compliquée.

La galette des rois, la Saint Patrick annulés.

En juin enfin le vide-greniers avec 1366 entrées. Chacun à son poste, ce fut une journée qui a redonné un peu de courage.

La petite marche a conduit quelques personnes jusqu'à Cauville. Repas dans une salle toute décorée. Bonne journée.

Soirée transformiste : très beaux costumes, bonne ambiance. Hélas, la population a l'air d'ignorer ces soirées qui ne pourront durer, car il y a les charges fixes : assurances, Sacem, 250 € à la coopérative, etc...

Repas photo : soirée dans un climat de convivialité où chacun a participé au menu.

Merci à tous les bénévoles et bienvenue aux personnes voulant participer.

### Dates de l'Amicale à retenir pour 2023

28 janvier repas galette des rois

01er avril soirée Saint Patrick

23 avril marche

29 mai vide greniers

10 septembre grillade de l'Amicale

18 novembre soirée à thèmes

2 décembre soirée photo

Pour toutes ces dates, réservation au  
02.35.27.08.96

Tél : 02 35 27 08 96 -

Le Président J.C. BASILLE

\*NDLR : l'association bénéficie gracieusement de la mise à disposition de la salle polyvalente par la commune.





# Le Club des Mouettes



Club des Mouettes.

L'association a pour but de regrouper les personnes ayant plus de 60 ans afin de créer des relations et se sentir solidaire les uns les autres.

En ce début d'année, nous voudrions avoir une pensée pour notre doyenne Mme Dragon Paulette et notre secrétaire Mme Beunard Claudine décédées cette année. Mme Claudine Beunard a exercé les fonctions de secrétaire pendant 17 années.

Nous tenons à remercier Mr le Maire et les membres du Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention ainsi que la mise à disposition de la salle.

Nous nous réunissons le dernier mercredi de chaque mois à 14h à la salle polyvalente, sauf en période estivale, chacun peut s'adonner à son jeu favori << manille-dominos-triominos-tarot-scrabble>> suivi d'un goûter.

Pour l'année, le tarif de l'adhésion est de 15€. Pour le repas de Noël et le voyage de fin d'année une participation est demandée.

En 2022 nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents.

**Retour sur l'année 2022 :** En début d'année, les rencontres du dernier mercredi sont à thème.

Au mois de janvier : la première rencontre a pris un air royal avec la galette des rois et les couronnes.

En février : en fin d'après-midi nous avons fêté la chandeleur en partageant les crêpes.

Mercredi 21 avril : Le Renouveau Tilleulais nous accueillait ainsi que le Club les Blés d'or de Sainte Marie au Bosc pour un inter-club, pour reprendre un peu d'énergie, un goûter nous a été servi en fin d'après-midi, nous les remercions.

Mercredi 25 mai : Assemblée Générale en présence de 20 Adhérents, Mme Leparmetier Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes et a une pensée pour les adhérents décédés cette année, le rapport moral et financier ont été lus et approuvés, suite au décès de la trésorière, il convient de procéder à l'élection d'un trésorier, Mr Bernard Chemidling est candidat, il est élu à l'unanimité, nous lui souhaitons la bienvenue au bureau.

Vendredi 10 juin : Voyage annuel dans le calvados au <<Chaudron Magik>>, cette année il était organisé par le Renouveau Tilleulais, à 10h30, nous prenions la direction de Ouilly le Vicomte où nous étions attendus au cabaret du <<Chaudron Magik>>, après le déjeuner, place au spectacle, chanteurs et chanteuses, danseurs et danseuses nous ont permis de passer un agréable après-midi.

Mercredi 29 juin : Nous avons terminé la saison par un déjeuner confectionné par les membres du bureau, nous remercions Mr le Maire, Cyriaque Lethuillier de sa présence. Le plaisir de se retrouver après deux années d'inactivité, l'ambiance était palpable.

Mercredi 28 septembre : L'heure de la rentrée a sonné pour le <<Club des Mouettes>> heureux de nous retrouver après la pause estivale, elle nous a permis de profiter de belles et chaudes journées d'été.

Mercredi 14 décembre : C'est bientôt Noël .....

Pour fêter l'événement, nous avons déjeuné ensemble et terminé l'après-midi par des jeux. Les adhérents malades qui n'ont pu se joindre à nous ont reçu des chocolats.

**N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.**

**Bonne année à tous.**



# Les Anciens Combattants 2021

## Dates pour 2023

26 février	<b>81ème anniversaire Biting</b>
8 mai	manifestation au monument aux morts
11 novembre	manifestation au monument aux morts



21 janvier 2021 : obsèques de Gérard BENARD, combattant d'Algérie. Le Président et Fernand sont allés avec le drapeau à l'inhumation à Gonnevillle.

28 février 2021 : 79<sup>ème</sup> anniversaire de l'opération Biting au mémorial de Bru-neval. Cérémonie en petit comité à cause du Covid, retransmise en direct sur les réseaux sociaux. Après la manifestation à Saint Jouin, la cérémonie s'est poursuivie à La Poterie, place de la Mairie, où une gerbe a été déposée devant la plaque commémorative en hommage au soldat Hugh McIntyre tué lors du Raid.



8 mai 2021 : réunion à la Mairie. Sylvain PAILLETTE, 1<sup>er</sup> adjoint, porte les fleurs pendant le cortège. Dépôt de gerbe par Monsieur le Maire et le Président. Chant de la Marseillaise. Pas de messe ni de verre de l'amitié en raison du Covid.



27 mai 2021 : Inhumation de Michel Crochemore, président des anciens combattants de Saint Jouin. Le Président et Pierre sont allés avec le drapeau.

11 novembre 2021 : Réunion à la Mairie pour un départ à Hermeville pour la messe avec le Père Roquigny. Belle messe et 11 drapeaux. 11h30 : manifestation au monument de la Poterie. Pierre était là avec son drapeau. Dépôt de gerbe et chant de la Marseillaise. A la salle verre de l'amitié.



3 décembre 2021 : inhumation de Charles REVET, Sénateur, Président AFN en présence de très hautes personnalités. Inhumation à Turretot, sa commune. Le Président et Fernand avec le drapeau étaient présents.



# Les Anciens Combattants 2022

26 février 2022 : une petite délégation s'est rendue sur le « site du Château de Theuville » où subsistent encore quelques vestiges. Commentaire de Nicolas BUCOURT sur la prise du radar.

27 février 2022 : manifestation pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement allié au monument de Bruneval. 18 drapeaux dont notre tout nouveau porte-drapeau Gabriel.

8 mai 2022 : cette année pas de messe. A 11h15, manifestation au monument aux morts de la Poterie. Fernand et Gabriel avec leur drapeau. Verre de l'amitié à la salle.

11 novembre 2022 : messe au Tilleul célébrée par le père Roquigny. 13 drapeaux. Suivie de la commémoration au monument de la Poterie. A la salle remise du diplôme et insigne de porte-drapeau à Pierre BEUNARD pour 20 ans de services. Verre de l'amitié à la salle

*Le Président J.C. BASILLE*



# Pierre BEUNARD Porte-drapeaux

**Diplôme d'Honneur de Porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre** pour Monsieur Pierre BEUNARD, le 11 novembre 2022.

*Les portes-drapeaux honorent de leur présence les évènements mémoriels tout au long de l'année, ils rendent hommage aux trois couleurs et font acte de volontariat quelques soient les conditions climatiques. Ces drapeaux portés nous racontent l'histoire de la France, les victoires et les défaites.*

Pierre BEUNARD a souhaité que la remise officielle de son diplôme soit organisée dans sa commune entouré de ses proches, ses amis et toutes les personnes avec lesquelles il participe chaque année à commémorer. Un moment de fierté pour lui-même et surtout pour sa famille et toutes les personnes qui le connaissent.

Pierre est né le 30 décembre 1934 dans l'Orne (61) sur la commune Les Rotours, dans une famille de 11 enfants. Il s'est marié le 8 août 1962 avec feu Claudine Desmoulins. Père de 3 enfants et grand-père de 4 petits enfants, il est aussi arrière grand-père de 2 petits enfants.

Son parcours militaire commence à l'âge de 21 ans alors qu'il est appelé le 21 octobre 1955 et qu'il rejoint le 3eme régiment de Hussard. Après deux mois de classe et deux mois de spécialité dans l'armée de terre à Alençon, il part en Afrique du nord en février 1956. Il arrive à ORAN le 20 février pour rejoindre le Maroc à Casablanca puis au camp de MEDOUINA, et ensuite Oujda à la frontière Algero-Marocaine, en qualité de chauffeur poids lourds ; spécialité pour laquelle le Brevet de conducteur d'Elite lui est décernée en 1957. Son service s'est principalement déroulé au Maroc dans la conduite de poids lourds de transports des cuisines. Ce qui l'exposera, avec ses frères d'armes, à des embuscades de nuit qui vont se succéder crescendo. Pierre est de retour dans ses foyers le 21 novembre 1957 et définitivement libéré le 28 décembre 1957.

L'arrivée à la Poterie eu lieu en 1970 avec l'achat d'un terrain et la construction de la maison. C'est en 1996 que l'installation définitive s'opère à la Poterie, en retraite. Il devient porte-drapeau en 2001 et en est d'ailleurs récompensé en 2011 alors que feu le Sénateur Charles REVET lui remet le diplôme pour ces dix premières années de service et d'engagement.

L'an dernier Pierre est contraint de cesser le service pour des raisons de santé. Sollicité par le Président des anciens combattants de la Poterie, Jean-Claude Basille, une nouvelle demande de diplôme d'honneur de porte-drapeau à son attention, a été présentée à la commission mémoire du 03 octobre et a reçu un avis favorable. Par décision du 07 octobre 2022 qui sera mentionnée au bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses, la commission départementale lui a décerné le **Diplôme d'Honneur de Porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre**.

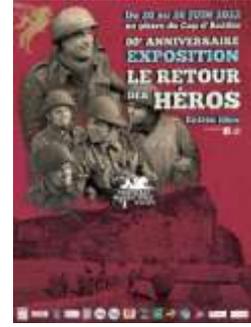
Les diplômes d'honneur de porte-drapeau récompensent les anciens combattants, les victimes de guerre et toute personne portant ou ayant porté l'emblème national, lors des cérémonies patriotiques. Et c'est pendant 21 ans qu'il s'est dévoué à porter le drapeau pour les anciens combattants.

Ce moment de reconnaissance fut l'occasion pour Monsieur le Maire de saluer Gabriel Hubin , et lui renouveler tous ses compliments pour l'engagement qu'il a pris pour succéder à Pierre qui lui a d'ailleurs remis personnellement sa paire de gants.

Monsieur le Président des anciens combattants de la Poterie-Cap-d'Antifer, lui remettait officiellement le diplôme et monsieur le Maire, au nom de la commune, l'insigne associée à cette reconnaissance d'engagement. Au nom du conseil municipal et en son nom personnel, monsieur le Maire lui adressait, en cette occasion, ses plus sincères et chaleureuses félicitations !



# 80e BITING 2022 retour en images



## Paroisse Saint Gabriel Cap de Caux

### Paroisse Saint-Gabriel-Cap de Caux

Pour les associations, septembre a, d'habitude, un petit air de « janvier » : projets, inscriptions ... En 2020 l'ambiance était plutôt au doute : que pourrions-nous faire ? C'était mal parti. Puis Noël a pu être célébré en adaptant au dernier moment les célébrations aux décisions officielles. Moments intenses de partage, de joie et d'Espérance.

Après cette année difficile il fallait tisser à nouveau les liens brisés par la crise sanitaire. Ainsi plusieurs axes ont été lancés par l'Equipe d'Animation Pastorale accompagnant le père Didier aidés de paroissiens engagés dans divers services.

*Ensemble* dimanche en est un exemple : proposer une fois par mois un après midi pour sortir de la solitude. Des résidents de La Pommeraiie y participent avec le même bonheur que quand ils viennent célébrer la messe avec les paroissiens. Ces rencontres sont riches en partage et des liens se tissent autour de jeux. N'hésitez pas à solliciter Christophe, Agniescka, Cyril ou Agnès pour y participer.

Dans le même objectif les messes des 4 et 5 septembre 2021 furent suivies d'un pique-nique. Pour certains couples se fut l'occasion de fêter de 10 à 65 ans de mariage. Le samedi soir, à Criquetot, l'apéritif fut animé d'une partie de frisbee avec l'abbé Roquigny. Une quarantaine de personnes dont quinze enfants très joyeux, a partagé ce moment très sympa jusqu'à la nuit tombée trop vite. L'occasion pour Odile, de discuter plus longuement avec les parents d'un enfant du caté ou un couple de nouveaux arrivants passionné de patrimoine local. Le dimanche à Gonnevillle fut une toute aussi belle rencontre.

Un barbecue a été organisé mi août à Etretat dans le jardin du presbytère où une présentation du monde des abeilles a été faite par l'apiculteur qui initie notre curé ! Une première récolte de « l'essaim Gabriel » a été distribuée aux nombreux participants. Il devrait y en avoir plus la prochaine fois !

Les promeneurs visitant le vide grenier de Gonnevillle-la-Mallet, dimanche 19 septembre, ont pu apercevoir au détour d'une allée les paroissiens autour d'un stand fourni d'objets offerts par les uns ou les autres . Plus que l'objectif financier cette première fut l'occasion de belles rencontres et de riches discussions.

Côté jeunes, deux célébrations ont marqué la reprise : le samedi 25 septembre avec tous les enfants du KT (une soixantaine) et de la pastorale des jeunes (collégiens, lycéens) ; le dimanche avec les nombreux Scouts et Guides de France.

En juin dernier ce fut avec émotion que les paroissiens fêtaient le départ en retraite de Véronique Duparc après de nombreuses années au service du diocèse. Elle restera active bénévolement et s'est déjà vu confiée cet été l'organisation et l'accompagnement des pèlerins valides à Lourdes. « *Véronique a vraiment rempli une mission durant ces 41 années. Elle s'est investie sans compter son temps* » soulignait l'abbé Roquigny ce jour-là. Les paroissiens sont venus nombreux lui témoigner leur sympathie.

#### Responsable :

Abbé Roquigny  
Rue du Colonel Raynal  
76790 ETRETAT

#### Maison paroissiale

6 rue de l'abbé Blanquin  
76280 Gonnevillle-la-Mallet

#### Horaires des permanences

▪ Mercredi : 10h à 12h

▪ Samedi : 10h à 12h

*Sauf vacances scolaires, uniquement le samedi de 10h à 12h.*

Pour tout renseignement concernant les baptêmes, mariages etc : téléphonez au 02.35.20.72.76

Mail : stgabriel.cdc@wanadoo.fr

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site :

<https://>

[www.lehavre.catholique.fr/paroisse/paroisse-saint-gabriel-cap-de-caux](https://www.lehavre.catholique.fr/paroisse/paroisse-saint-gabriel-cap-de-caux)

Twitter : <http://www.twitter.com/DioceseduHavre>



## Le Secours Catholique (équipe Gonneville-Criquetot)

Après une période difficile en raison du confinement et des contraintes sanitaires imposées à toutes les associations, l'équipe de bénévoles du Secours Catholique a ré-ouvert la plupart de ses activités.

Cette année, en lien étroit avec les Centres Communaux d'Action Sociale et le Centre Médico-Social, les bénévoles ont été sollicités pour apporter leur soutien aux familles et aux personnes seules, en difficulté. Des aides au paiement de factures ont été également apportées.

Les réunions mensuelles ont été réorganisées au plus grand plaisir des bénévoles. Un moment de retrouvailles chaleureux et émouvant ! Ensemble, nous avons décidé de la réouverture de notre « boutique » le mercredi matin et le vendredi après-midi où ont convergé nombreux donateurs, personnes désireuses d'acheter à moindre prix des vêtements et objets.

Des grandes ventes, tant attendues, ont été organisées en juin, fin août pour la rentrée des classes et novembre. Une autre occasion de rencontres avec les familles...

L'activité « Marche » qui avait été maintenue, attire des fidèles désireuses de découvrir les chemins et paysages de notre belle campagne et de bord de mer. Une réelle bouffée d'oxygène pour le corps et pour l'esprit.

Une « sortie-famille », a réuni une vingtaine de personnes cet été. Le rendez-vous choisi était la découverte du Labyrinthe des Falaises de Saint-Jouin-Bruneval. Après un pique-nique sur place, des groupes ou des familles se sont organisés à la recherche des énigmes proposées. Une belle journée ensoleillée qui s'est terminée par un goûter offert par l'équipe.

Certains ateliers n'ont pas eu la chance d'être ré-ouverts à l'heure de la rédaction de cet article. Mais tout est mis en œuvre pour reprendre : l'atelier cuisine comme la « Pause-café », qui réunissent des personnes seules pour partager des moments conviviaux autour de petits plats préparés ensemble ou de jeux de société.

L'atelier couture, nouvellement créé, s'appuie sur le savoir-faire de chacune dans un esprit de partage des talents (création, réparation, tricot sont au programme pour les couturières dont certaines sont là pour apprendre). Il a repris son activité en novembre.

La vingtaine de bénévoles de l'équipe de Gonneville-Criquetot redouble de volonté pour être toujours plus à l'écoute des besoins, pour trouver de nouvelles formes de fraternité et reste mobiliser pour faire vivre l'Espérance auprès de tous.

Equipe de Criquetot-l'Esneval-Gonneville-la-Mallet

6 rue de l'abbé Bianquin

76280 Gonneville-la-Mallet

06 43 23 62 94

[criquetot.276@secours-catholique.org](mailto:criquetot.276@secours-catholique.org)

Pour consulter le site national ou faire un don :

<https://www.secours-catholique.org>



ENSEMBLE  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL





Assistance à la mise en place de la future structure gestion

L'étude pour le montage d'une nouvelle structure de gestion du Grand Site a été pilotée par le Département de la Seine-Maritime. C'est le Cabinet Conseil CALIA Conseils, accompagné d'un consultant Gilles MUHLACH-CHEN du bureau d'études François Tourisme Consultants et du Cabinet d'avocats ADMYS qui ont été recrutés. CALIA, mandataire : CALIA Conseil est spécialiste de la gestion institutionnelle, financière et organisationnelle des collectivités locales. François Tourisme Consultant, Consultant Tourisme responsable et stratégies territoriales, maîtrise parfaitement les enjeux liés à la mission, tant du point du développement durable ou des aspects touristiques liés aux paysages et aux territoires. AMDYS, avocat : Cabinet d'avocats basé à Lyon, Paris et Strasbourg, entièrement dédié au droit public. Il est dédié au conseil stratégique et opérationnel en droit public auprès des acteurs de la vie publique. Gilles MULHACH-CHEN a été pendant quelques

années, directeur du Grand Site de la Vézère en amont de la période de constitution du dossier de demande de labellisation en Grand Site de France de ce territoire (janvier 2020).

Le calendrier de l'étude s'est déroulé ainsi :

Phase 1 : d'octobre à décembre 2021 - Bilan et attentes du Territoire Cette phase s'est conclue par un comité décisionnaire ;

Phase 2 : de janvier à mars 2022 - Propositions de scénarios

Phase 3 : d'avril à juin 2022 - Accompagnement à la mise en œuvre du scénario choisi

Les phases 2 et 3 auront aussi été clôturées par un comité décisionnaire des élus. La fin de l'assistance de cette étude s'est opérée à la fin de cette phase 3. Il s'agissait ensuite de poursuivre la mise en œuvre de la structure de gestion qui a été choisie. Les collectivités et services de l'État se sont mobilisés sur cette période pour les délibérations, passage en commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), etc.



## Point d'étape du plan paysage

Vincent POILLEUX rappelait les enjeux de la phase 2 du plan paysage et présentait les moments forts ainsi que le calendrier organisationnel. La phase 2 intitulée élaboration des objectifs de qualité fut une phase de concertation qui permis de bâtir le socle du programme d'actions du plan paysage. Il était question ici de choisir pour demain ce que le territoire veut préserver, ce qui selon lui doit évoluer et être transmis.



Les enjeux d'évolution de la gouvernance ont été aussi pris en compte. Elle demandait une mobilisation importante de la part des élus, des techniciens et de la population.

Les grandes dates animées par l'Atelier POLIS et les bureaux d'études associés au plan paysage : Les trois dates importantes concernaient la poursuite du plan paysage, le Comité technique des élus et des techniciens, le Séminaire des élus GSF de la Baie de Somme. Le déplacement en car est pris en charge par le Département ;

L'Atelier Habitants à la salle polyvalente. Bilan de la maison de site et perspectives de reconduction

## Grand Sit'Info

Le Département présentait les grands chiffres de la première édition expérimentale du camion Grand Sit'Info, traduction pour la saison 2021

de la maison de site éphémère. Le camion était présent sur le territoire du 3 juillet au 19 août 2021. Ce sont donc 22 jours de présence qui ont pu être organisés, répartis sur 12 communes, représentant 27 permanences d'une moyenne de 3 heures chacune. Les 186 heures de présence sur le territoire auront permis la rencontre d'environ 700 personnes. Le professionnalisme et l'enthousiasme d'Elise KAZMIERCZYK, l'animatrice du dispositif, sont unanimement salués et félicités. Le projet de maison de site a été reconduit en 2022. Le Département a actualisé les documents, supports de communication et cartes pour la saison 2022. Une convention sera à nouveau rédigée afin de bénéficier du véhicule de l'EPCC Terres de Paroles en 2023.

Groupe de travail mobilités

Un rappel sur les groupes de travail mobilités pour la saison 2021 a été effectué. Il fut aussi mis en avant les chiffres de fréquentation du



territoire en février 2021 et entre mai et août 2021, via l’outil flux-vision. Il est à noter une baisse des touristes venant pour plusieurs jours et une augmentation du nombre d’excursionnistes à la journée. Le territoire dépasse les 2 millions de visiteurs sur 2021, selon ces données, rappelant ainsi qu’il faut continuer à s’organiser dans le cadre de la démarche Grand Site. Un appel à réflexion sur les ambitions de chaque commune pour la saison 2022 est lancé. Les premières réunions pour la saison prochaine devraient s’organiser en décembre ou en janvier 2022. Des échanges avec les communes et les techniciens continueront d’ici la fin de l’année sur ce sujet.



### Éléments de contexte

La démarche Grand Site :

Une démarche Grand Site vise à obtenir le label Grand Site de France pour un territoire intégrant des sites classés (Notre Dame du Salut à Fécamp, Côte d’Albâtre et Valleuse de Bruneval pour le Grand Site Falaises d’Étretat-Côte d’Albâtre). Ce label reconnaît la qualité de gestion d’un site ou d’un projet de territoire durablement axé sur la préservation des paysages.





Le Grand Site « **Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre** » rassemble 13 communes remarquables du littoral de la Seine-Maritime de Saint-Jouin-Bruneval à Fécamp. Ces collectivités soucieuses de valoriser leur patrimoine commun, de préserver la qualité paysagère du territoire et de favoriser un tourisme durable et de qualité, ont décidé de s'engager, collectivement dans une démarche Grand Site.

#### 13 communes

Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair, Criquebeuf-en-Caux, Étretat, Fécamp, Froberville, La Poterie-Cap-d'Antifer, Les Loges, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Léonard, Vattetot-sur-Mer et Yport.



#### 2 intercommunalités

Communauté d'agglomération Fécamp-Caux-Littoral et Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

#### Les partenaires

Les services de l'État ; DREAL et DDTM  
Les partenaires institutionnels et associatifs ; chambre d'Agriculture, Conservatoire du Littoral, CCI, Offices de tourisme, Seine Maritime Attractivité, Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement de Seine Maritime, ...

Véritable feuille de route de la démarche, le programme d'actions validé en mai 2019, ambitieux et pertinent, qui a été défini entre tous les acteurs pose les premières pierres pour l'obtention de ce label.

Il se compose de 43 actions classées par priorité de mise en œuvre et réparties dans 4 axes :

- 1- La préservation des paysages et l'esprit des lieux du territoire
- 2- La mise en réseau des mobilités afin de déconcentrer la fréquentation touristique
- 3- La contribution du territoire à l'immersion
- 4- La gouvernance des acteurs impliqués

Deux nouvelles actions issues du schéma des mobilités et des itinérances douces viennent compléter le programme : Un plan camping-cars à l'échelle du Grand Site et une commission pérenne des itinérances douces du Grand Site

Elles constituent « le Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre ».

#### La gouvernance du Grand Site :

Elle rassemble l'ensemble des partenaires concernés sous pilotage du département de la Seine Maritime, structure de gestion du Grand Site depuis fin 2017.

Pour les élus des 13 communes et des deux EPCI, des bureaux et des collégiales se tiennent régulièrement ; ces dernières



# RISQUES INDUSTRIELS & NATURELS RECEVEZ LES CONSIGNES EN TEMPS RÉEL



Inscrivez-vous > alerte par SMS,  
message vocal, mail

LE  
HAVRE  
SEINE  
MÉTROPOLE

## RISQUES MAJEURS, UN DISPOSITIF POUR MA SÉCURITÉ

Afin d'assurer au mieux votre sécurité face aux événements naturels et technologiques pouvant survenir sur notre territoire, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se dote d'un nouveau dispositif d'alerte, multicanal, pour l'ensemble de ses 54 communes : **le dispositif Risques majeurs**.

En complément du dispositif Sirène présent dans 35 communes, ce nouvel outil, opérationnel dès mai 2021, vise à vous prévenir au travers de l'envoi de campagnes d'alerte et vous informer le plus rapidement possible du risque auquel vous êtes exposé en utilisant plusieurs vecteurs de communication (sms, mail, message vocal...).

En vous inscrivant au dispositif Risques majeurs, vous cultivez les bons réflexes et devenez acteur de votre sécurité !

### Pour quels risques, ce dispositif peut-il être activé ?

**Risques naturels** Inondation, tempête, orage, submersion marine, viabilité hivernale, canicule/grand froid, mouvement de terrain...

**Risques technologiques** Accident industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire...

**Risques sanitaires** Pollution réseau d'eau potable, pollution environnementale, pandémie...

**Risques pyrotechniques** Déminage

**Risques cyber** Cyberattaque

**Risques terroristes** Opération de police

**Déclenchement de sirènes** Intempestif, réel

**Gestion de crise** Déclenchement du plan communal de sauvegarde...

**Exercices**

### POUR ÊTRE DESTINATAIRE DES CAMPAGNES D'ALERTE

**1 / Je m'inscris** sur [lien de la commune en question] ou dans ma mairie. Mon identifiant et mon mot de passe me donnent accès à la plateforme sécurisée pour compléter, modifier ou supprimer mes données.

**2/ Je reçois les alertes en temps réel** n'importe où, n'importe quand.

En cas d'événement, je reçois dans les plus brefs délais une alerte par sms, message vocal ou par mail. Chaque campagne d'alerte et d'information est envoyée en simultané ou en cascade sur toutes mes coordonnées selon la nature du risque.

**3/ J'adopte les bons réflexes** grâce aux éventuelles consignes reçues avec l'alerte. En fonction du type d'alerte ou de risque, je suis informé de l'évolution de la situation, des mesures prises par les autorités et des recommandations.

Une campagne d'alerte peut ainsi comprendre 3 messages successifs : l'alerte et les consignes, l'évolution de la situation et d'éventuelles nouvelles consignes, enfin la fin de l'alerte.

Chaque campagne est envoyée par l'autorité compétente en matière d'alerte, selon le périmètre et l'étendue du risque : la mairie, la préfecture ou la communauté urbaine.

## CENTRES DE RECYCLAGE HORAIRES

Centre de recyclage de Sainte Adresse :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Centres de recyclage de Criquetot L'Esneval/ Havre sud/ Montivil-

liers et Saint Romain de Colbosc

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h20 à 18h

Dimanche de 8h30 à 12h30

*Fermeture le mardi*

Centres de recyclage d'Octeville et Havre nord

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h20 à 18h

Dimanche de 8h30 à 12h30

*Fermeture le jeudi*

Centres de recyclage d'Harfleur (2 rue de la Crête – Zone commerciale du parc de l'estuaire)

Ouvert les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h20 à 18h

Ouvert les dimanches de 8h30 à 12h30

*Fermeture les jeudis et les jours fériés*

### Jours fériés

*Ouverture des centres de recyclage Havre nord et Havre sud les jours fériés de 8h30 à 12h30 à l'exception du 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.*

Depuis le 27 juin, un gabarit limitant l'entrée aux véhicules de moins de 2 mètres est présent du lundi au vendredi à l'entrée des centres de recyclage.

Pour les véhicules hors gabarit, l'accès reste possible en semaine à condition d'avoir réalisé une demande préalable auprès de la Communauté urbaine.

Pour cela, deux démarches possibles :

- Appeler le **centre d'appels au 02 35 22 25 25** (8h-17h)

- Faire une demande via le [formulaire en ligne](#) : [Demande d'accès au centre de recyclage Havre Sud pour les véhicules de plus de 2 m en semaine | Le Havre Seine Métropole \(lehavreseinemetropole.fr\)](#)

À noter : cette demande doit être réalisée au minimum 24h avant la plage horaire d'accès souhaitée.

Les samedis et dimanches, l'accès sera autorisé à l'ensemble des véhicules, sans demande préalable.

Un contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation sera mis en place à l'entrée des centres de recyclage de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole [à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023](#).

En effet, avec près de 800 000 visites par an et des tonnages en augmentation, la communauté urbaine souhaite obtenir des données afin d'adapter le fonctionnement de ses centres de recyclage aux besoins des usagers et d'améliorer leur gestion.

Ce contrôle sera donc effectif en début d'année 2023 mais vous pouvez d'ores et déjà s'inscrire au lien suivant :

[www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr](http://www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr).

L'inscription n'est qu'à faire une seule fois pour l'ensemble des centres de recyclage et l'accès est toujours gratuit et illimité.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les usagers peuvent toujours accéder aux centres de recyclage sans être inscrit.



### DES AIDES AU MULCHING POUR LES PROPRIETAIRES DE JARDINS

Dans le cadre du programme « Nous, on dit zéro gâchis » et afin d'aider les habitants à réduire leurs déchets verts, la Communauté Urbaine lance, à partir de fin avril, une opération pour aider au financement de l'achat d'un matériel permettant la pratique du mulching, une technique plus écologique qui consiste à tondre sans ramassage. La tondeuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui sont redéposés sur la pelouse. Cette pratique permet de fertiliser naturellement la pelouse, de la protéger de la sécheresse, de réduire la quantité de déchets verts. Pour l'encourager, le Havre Seine Métropole a décidé de mettre en place une aide financière à l'acquisition d'un matériel de tonte réduisant les déchets à la source : kit mulching à adapter sur une tondeuse classique ; robot de tonte ; tondeuse mulching. Cette opération s'adresse à tous les habitants résidant sur le territoire de la Communauté Urbaine et dont la surface de terrain est supérieure à 300 m<sup>2</sup>. L'aide est attribuée sur facture à hauteur de 30 % du montant HT du dispositif acheté, et dans la limite d'un seul remboursement de 150 euros par foyer. L'opération « Mulching » est réservée aux 300 premiers habitants du territoire qui présenteront un dossier complet grâce au formulaire disponible en ligne sur [lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)



## Changement des modalités de collecte pour les jours fériés

A partir du lundi 10 avril 2023 (pâques), vos bacs ordures ménagères (bacs gris) et vos bacs de tri sélectif (bacs jaune), seront collectés les jours fériés. La collecte sera uniquement décalée au samedi pour les jours fériés suivants :

- 1<sup>er</sup> mai
- 25 décembre
- 1<sup>er</sup> janvier

Pour l'année 2023 et si votre jour de collecte est un lundi, alors votre collecte est reportée selon les modalités suivantes :

Jours fériés	Collecte
Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023	Samedi 29 avril 2023
Lundi 25 décembre 2023	Samedi 23 décembre 2023
Lundi 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Samedi 30 décembre 2023

## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

**Dans la borne ou le bac jaune  
UNIQUEMENT EN VRAC**

**PAS DE SAC**

**LES ERREURS DE TRI**

MÉTAL (emballage) et objets métalliques  
 Bouteilles, cartons et briques en plastique  
 Bouteilles, carafes et objets en verre  
 Déchets alimentaires  
 Déchets divers

Déchets dangereux  
 Pneus  
 Réfrigérateurs, machines à laver, etc.

LE HAVRE SEINE  
 CITEO  
 PNEUS AU QUOTIDIEN

# Programme des évènements 2023 dans notre village

<u>Dates</u>	<u>Animations</u>	<u>Organisateurs</u>
8 janvier 2023	<b>Vœux du Maire</b>	Mairie
28 janvier 2023	Repas galette des rois	Amicale de l'École
22 février 2023	Après-midi crêpes	Club des Mouettes
25 février 2023	Hommage aux soldats morts BITING 81e - Cimetière de Sainte-Marie	Mairie
26 février 2023	<b>81e anniversaire de l'opération Biting</b>	Mairie Anciens Combattants
18 mars 2023	Après-midi jeux intergénérationnelle	Mairie
01 avril 2023	Soirée Saint-Patrick	Amicale de l'École
08 avril 2023	Soirée Lecture théâtrale (Gabrielle SHAFF)	Mairie
20 avril 2023	<b>TEN : Présentation de l'étude Haie/énergie par les étudiants Unilasalle</b>	Mairie/Unilasalle
23 avril 2023	Marche avec pique-nique	Amicale de l'École
29 avril 2023	Rencontre littéraire avec Rémi Caspar autour de son dernier livre	Association La Chouette
8 mai 2023	Cérémonie commémorative	Anciens Combattants
12 mai 2023	Accueil des nouveaux habitants	Mairie
24 mai 2023	TEN : Animation sur la biodiversité de la mare—Fête de la Nature	Mairie
29 mai 2023	Vide greniers	Amicale de l'École
03 juin 2023	TEN : Animation nature « biodiversité, agriculture et littoral »	Mairie
17 juin 2023	<b>Fête de l'école</b>	Ecole
juin 2023	Voyage	Club des Mouettes
25 juin 2023	<b>Visite pédestre commentée sur le Cap d'Antifer et visite du phare</b>	Pays d'Art et d'histoire
28 juin 2023	<b>Repas de fin d'année</b>	Club des Mouettes
Juillet/août	<b>Messe dans l'église de la Poterie-Cap-d'Antifer</b>	Paroisse
02 août 2023	Les Rendez-vous de l'été : Spectacle	LHSM & Mairie
10 septembre 2023	Grillade du comité	Amicale de l'École
16 septembre 2023	Les journées du patrimoine —visites commentées du phare	Mairie - Pays d'Art et d'Histoire & DIRM
27 septembre 2023	Rentrée du Club des Mouettes	Club des Mouettes
18 novembre 2023	Soirée à thème	Amicale
7 octobre 2023	« Le Jour de la Nuit » et Exposition photo au phare	Mairie
15 octobre 2023	Repas des Aînés	Mairie
11 novembre 2023	Cérémonie commémorative	Anciens Combattants
02 décembre 2023	Soirée photos	Amicale de l'École
09 décembre 2023	Le Noël des enfants	Mairie
07 janvier 2024	<b>Vœux du Maire</b>	Mairie



146 - LA POTERIE. - Le Petit Antifer



Coll. M. de Mallet-Lillois